

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien
Séance du 16 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à dix-huit heures cinq, suite à la convocation adressée le neuf décembre deux mille vingt-deux par le Président, les membres du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien se sont réunis, à la salle de la Marbrerie, Parking de la Marbrerie, route de Poillé à Asnières-sur-Vègre, sous la présidence de Monsieur Daniel CHEVALIER.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Daniel CHEVALIER, Nicolas LEUDIÈRE, Pierre PATERNE, Jean-François ZALESNY, Michel GENDRY, Pascal LELIÈVRE, Jean-Louis LEMÂÎTRE, Dominique LEROY, Antoine d'AMÉCOURT, Jean-Louis LEMARIÉ, Mme Brigitte TÊTU-ÉDIN, M. Joël ETIEMBRE, Mme Mélanie COSNIER, M. Serge DELOMMEAU, Mmes Laurence BATAILLE, Emma VÉRON, Christiane FUMALLE, M. Alain PASQUEREAU, Mmes Muriel PETITGAS, Esther LEBOULEUX, M. Olivier DUBOIS, Mme Geneviève POTIER, MM. Denis ROCHER, Nicolas RENO, Mme Manuela GOURICHON, M. Alain PONTONNIER, Mmes Marie-Paule FRÉMONT, Anne-Marie FOUILLEUX, M. Philippe MERCIER, Mmes Flavie GUIMBERT, Myriam LAMBERT, M. Daniel REGNER.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Mme Martine CRNKOVIC, MM. Eric DAVID, Claude DAVY, Mmes Nicole FOUCAULT, Dominique HUET, Liliane FOGLIARES, MM. Christophe FREUSLON, Vincent HUET, Mme Marie-Claude TALINEAU, M. Benoît LEGAY, Mme Blandine LETARD, M. Jean-Pierre FERRAND.

MEMBRES SUPPLÉANTS PRÉSENTS AVEC DROIT DE VOTE :

M. Gino ROSSI.

MEMBRES SUPPLÉANTS EXCUSÉS :

Mme Annick BARTHELAIX, M. Serge BASNIER, Mmes Corinne KALKER, Nelly POUSSIN, MM. Roland PINEAU, Christophe GASNIER.

PROCURATIONS VALABLES :

Monsieur Eric DAVID donne procuration à Monsieur Pierre PATERNE
Monsieur Claude DAVY donne procuration à Madame Brigitte TÊTU-ÉDIN
Madame Liliane FOGLIARES donne procuration à Monsieur Pascal LELIÈVRE
Monsieur Christophe FREUSLON donne procuration à Monsieur Daniel CHEVALIER
Monsieur Vincent HUET donne procuration à Madame Emma VÉRON
Madame Marie-Claude TALINEAU donne procuration à Monsieur Alain PASQUEREAU
Monsieur Benoît LEGAY donne procuration à Monsieur Olivier DUBOIS
Madame Blandine LETARD donne procuration à Madame Esther LEBOULEUX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Esther LEBOULEUX est désignée secrétaire de séance.

**SUBVENTION 2023 - VERSEMENT D'UN ACOMPTE À LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL)
DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA VALLÉE DE LA SARTHE**

(Finances locales - Subventions)

Nombre de membres en exercice	44
Nombre de membres présents	30
Nombre de votants	37
Nombre de procurations	07
Vote :	
Abstention	-
Nombre de suffrages exprimés	37
Vote "pour"	37
Vote "contre"	-
Date d'affichage	22 décembre 2022

SUBVENTION 2023 - VERSEMENT D'UN ACOMPTÉ À LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL)
DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA VALLÉE DE LA SARTHE

(Finances locales - Subventions)

Compte tenu de la date du vote du budget primitif et des plannings prévisionnels des prochaines séances publiques, Il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer dès à présent sur le versement d'un acompte sur l'exercice 2023 à la SPL de développement touristique de la Vallée de la Sarthe sur la subvention à venir qui sera accordée pour l'année 2023.

	<u>Subvention 2022</u>	<u>Acompte 2023</u>
Sous-rubrique 95_1 – <u>TOURISME</u>		
* SPL (OFFICE DE TOURISME).....	242 000,00 €	80 000,00 €

(En leur qualité de membres du conseil d'Administration de la SPL de Développement touristique de la Vallée de la Sarthe, Madame Manuela GOURICHON, Messieurs Jean-François ZALESNY et Pascal LELIÈVRE n'ont pris part ni à la délibération ni au vote. Ils n'ont pas été intégrés au calcul du quorum).

Sur proposition de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire - à l'unanimité - décide, pour l'acompte ci-dessus mentionné :

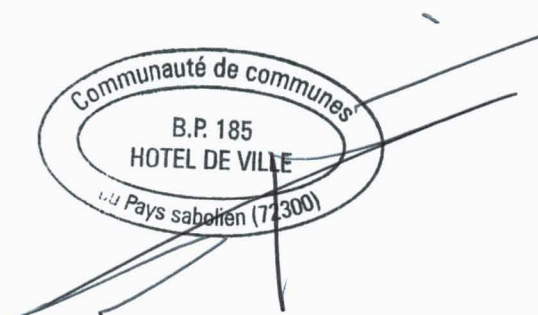
- de s'engager à inscrire, au moins, le crédit correspondant dans le cadre du budget primitif 2023,
- de l'autoriser à mandater cet acompte à compter du 1^{er} janvier 2023,
- d'autoriser le Comptable Public à verser ladite somme.

La secrétaire de séance,

Esther LEBOULEUX

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Daniel CHEVALIER



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien
Séance du 16 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à dix-huit heures cinq, suite à la convocation adressée le neuf décembre deux mille vingt-deux par le Président, les membres du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien se sont réunis, à la salle de la Marbrerie, Parking de la Marbrerie, route de Poillé à Asnières-sur-Vègre, sous la présidence de Monsieur Daniel CHEVALIER.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Daniel CHEVALIER, Nicolas LEUDIÈRE, Pierre PATERNE, Jean-François ZALESNY, Michel GENDRY, Pascal LELIÈVRE, Jean-Louis LEMAÎTRE, Dominique LEROY, Antoine d'AMÉCOURT, Jean-Louis LEMARIÉ, Mme Brigitte TÊTU-ÉDIN, M. Joël ETIEMBRE, Mme Mélanie COSNIER, M. Serge DELOMMEAU, Mmes Laurence BATAILLE, Emma VÉRON, Christiane FUMALLE, M. Alain PASQUEREAU, Mmes Muriel PETITGAS, Esther LEBOULEUX, M. Olivier DUBOIS, Mme Geneviève POTIER, MM. Denis ROCHER, Nicolas RENOU, Mme Manuela GOURICHON, M. Alain PONTONNIER, Mmes Marie-Paule FRÉMONT, Anne-Marie FOUILLEUX, M. Philippe MERCIER, Mmes Flavie GUIMBERT, Myriam LAMBERT, M. Daniel REGNER.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Mme Martine CRNKOVIC, MM. Eric DAVID, Claude DAVY, Mmes Nicole FOUCAULT, Dominique HUET, Liliane FOGLIARES, MM. Christophe FREUSLON, Vincent HUET, Mme Marie-Claude TALINEAU, M. Benoît LEGAY, Mme Blandine LETARD, M. Jean-Pierre FERRAND.

MEMBRES SUPPLÉANTS PRÉSENTS AVEC DROIT DE VOTE :

M. Gino ROSSI.

MEMBRES SUPPLÉANTS EXCUSÉS :

Mme Annick BARTHELAI, M. Serge BASNIER, Mmes Corinne KALKER, Nelly POUSSIN, MM. Roland PINEAU, Christophe GASNIER.

PROCURATIONS VALABLES :

Monsieur Eric DAVID donne procuration à Monsieur Pierre PATERNE
Monsieur Claude DAVY donne procuration à Madame Brigitte TÊTU-ÉDIN
Madame Liliane FOGLIARES donne procuration à Monsieur Pascal LELIÈVRE
Monsieur Christophe FREUSLON donne procuration à Monsieur Daniel CHEVALIER
Monsieur Vincent HUET donne procuration à Madame Emma VÉRON
Madame Marie-Claude TALINEAU donne procuration à Monsieur Alain PASQUEREAU
Monsieur Benoît LEGAY donne procuration à Monsieur Olivier DUBOIS
Madame Blandine LETARD donne procuration à Madame Esther LEBOULEUX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Esther LEBOULEUX est désignée secrétaire de séance.

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE LE BAILLEUL
ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SABOLIEN
POUR LA PRISE EN CHARGE DE L'ÉTAT CIVIL

(Finances locales - Divers)

Nombre de membres en exercice	44
Nombre de membres présents	33
Nombre de votants	41
Nombre de procurations	08
<u>Vote :</u>	
Abstention	-
Nombre de suffrages exprimés	41
Vote "pour"	41
Vote "contre"	-
Date d'affichage	22 décembre 2022

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE LE BAILLEUL
ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SABOLIEN
POUR LA PRISE EN CHARGE DE L'ÉTAT CIVIL

(Finances locales - Divers)

Monsieur le Président rappelle que l'ouverture du « Pôle Santé Sarthe et Loir » en octobre 2007 a nécessité la mise en place d'un service structuré en mairie de Le Bailleul pour traiter tous les actes liés à cet établissement.

Ce service nouveau a entraîné des aménagements et des recrutements d'où des charges de gestion importantes supportées par la seule commune et par convention, de 2007 à 2010, les communes de Sablé, la Flèche, Le Bailleul, et l'État se sont partagés les coûts ainsi générés. Pour 2011 et 2012, la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe et la Communauté de communes du Pays Fléchois ont pris en charge les coûts par le biais d'une convention avec la Commune de Le Bailleul.

Après avoir rappelé que la majorité des actes concerne les deux Communautés de communes du Pays Fléchois et de Sablé-sur-Sarthe, une nouvelle convention a été passée en 2013 avec la Commune de Le Bailleul. Suite à une nouvelle concertation, il a été proposé pour les années 2014 à 2016, une autre convention entre Le Bailleul et les Communautés de communes de Sablé et la Flèche.

Pour les années 2017 à 2022, la Communauté de communes, par convention, a pris en charge le coût des actes de l'état civil des 17 communes.

Pour 2023, Monsieur le Président propose de renouveler cette prise en charge par la Communauté de communes, comme précédemment, rappelant qu'une somme de 20 000 € au plus serait prévue au Budget Primitif 2023 à la fonction 022 nature 657341.

Sur proposition de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire – à l'unanimité – décide :

- d'approuver les termes de la convention et d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à la signer,
- d'autoriser le Comptable Public à verser l'acompte de la moitié dès la signature de ladite convention.

La secrétaire de séance,

Esther LEBOULEUX

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Daniel CHEVALIER

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien
Séance du 16 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à dix-huit heures cinq, suite à la convocation adressée le neuf décembre deux mille vingt-deux par le Président, les membres du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien se sont réunis, à la salle de la Marbrerie, Parking de la Marbrerie, route de Poillé à Asnières-sur-Vègre, sous la présidence de Monsieur Daniel CHEVALIER.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Daniel CHEVALIER, Nicolas LEUDIÈRE, Pierre PATERNE, Jean-François ZALESNY, Michel GENDRY, Pascal LELIÈVRE, Jean-Louis LEMÂÎTRE, Dominique LEROY, Antoine d'AMÉCOURT, Jean-Louis LEMARIÉ, Mme Brigitte TÊTU-ÉDIN, M. Joël ETIEMBRE, Mme Mélanie COSNIER, M. Serge DELOMMEAU, Mmes Laurence BATAILLE, Emma VÉRON, Christiane FUMALLE, M. Alain PASQUEREAU, Mmes Muriel PETITGAS, Esther LEBOULEUX, M. Olivier DUBOIS, Mme Geneviève POTIER, MM. Denis ROCHER, Nicolas RENOU, Mme Manuela GOURICHON, M. Alain PONTONNIER, Mmes Marie-Paule FRÉMONT, Anne-Marie FOUILLEUX, M. Philippe MERCIER, Mmes Flavie GUIMBERT, Myriam LAMBERT, M. Daniel REGNER.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Mme Martine CRNKOVIC, MM. Eric DAVID, Claude DAVY, Mmes Nicole FOUCAULT, Dominique HUET, Liliane FOGLIARES, MM. Christophe FREUSLON, Vincent HUET, Mme Marie-Claude TALINEAU, M. Benoît LEGAY, Mme Blandine LETARD, M. Jean-Pierre FERRAND.

MEMBRES SUPPLÉANTS PRÉSENTS AVEC DROIT DE VOTE :

M. Gino ROSSI.

MEMBRES SUPPLÉANTS EXCUSÉS :

Mme Annick BARTHELAIK, M. Serge BASNIER, Mmes Corinne KALKER, Nelly POUSSIN, MM. Roland PINEAU, Christophe GASNIER.

PROCURATIONS VALABLES :

Monsieur Eric DAVID donne procuration à Monsieur Pierre PATERNE
Monsieur Claude DAVY donne procuration à Madame Brigitte TÊTU-ÉDIN
Madame Liliane FOGLIARES donne procuration à Monsieur Pascal LELIÈVRE
Monsieur Christophe FREUSLON donne procuration à Monsieur Daniel CHEVALIER
Monsieur Vincent HUET donne procuration à Madame Emma VÉRON
Madame Marie-Claude TALINEAU donne procuration à Monsieur Alain PASQUEREAU
Monsieur Benoît LEGAY donne procuration à Monsieur Olivier DUBOIS
Madame Blandine LETARD donne procuration à Madame Esther LEBOULEUX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Esther LEBOULEUX est désignée secrétaire de séance.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1-2022 DU BUDGET ANNEXE "GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS"

(Finances locales – Décisions budgétaires)

Nombre de membres en exercice	44
Nombre de membres présents	33
Nombre de votants	41
Nombre de procurations	08
Vote :	
Abstention	-
Nombre de suffrages exprimés	41
Vote "pour"	41
Vote "contre"	-
Date d'affichage	22 décembre 2022

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1-2022 DU BUDGET ANNEXE "GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS"

(Finances locales – Décisions budgétaires)

Sur proposition de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire – à l'unanimité - décide, pour le Budget annexe "Gestion des Déchets Ménagers" de la Communauté de communes, les modifications de crédits budgétaires 2022 inscrites ci-dessous.

BUDGET ANNEXE - GESTION DÉCHETS MÉNAGERS		2022	DÉCISION MODIFICATIVE N° 1		16/12/2022
en Hors Taxes		Désignation, montants et imputation budgétaire			
		Comptes Dépenses		Comptes Recettes	
Section	Nature	Diminués	Augmentés	Diminués	Augmentés
Crédits complémentaires					
<u>Dépenses de Fonctionnement</u>					
<u>- Frais Généraux - Collecte des bacs gris</u>					
Maintenance de conteneurs	Fonctionnement	6156	25 000,00		
Entretien des véhicules	Fonctionnement	61551	5 000,00		
Carburants pour bennes à ordures ménagères	Fonctionnement	6066	7 000,00		
Fournitures pour bennes à ordures ménagères	Fonctionnement	6063	7 000,00		
Fournitures diverses	Fonctionnement	6063	5 000,00		
<u>- Frais Généraux - Tri sélectif</u>					
Prestations de services	Fonctionnement	611	29 000,00		
Carburants pour bennes à ordures ménagères	Fonctionnement	6066	4 000,00		
<u>- Charges de personnels</u>					
Provisions pour 2022	Fonctionnement	6215	37 000,00		
<u>Recettes de Fonctionnement</u>					
<u>- Valorisation du Tri sélectif</u>					
- Valorisation des papiers - Tri sélectif	Fonctionnement	7088			24 000,00
- Valorisation des cartons - Tri sélectif	Fonctionnement	7088			33 000,00
- Valorisation des plastiques - Tri sélectif	Fonctionnement	7088			62 000,00
		0,00	119 000,00	0,00	119 000,00
			0,00		

La secrétaire de séance,

Esther LEBOULEUX

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Daniel CHEVALIER



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien
Séance du 16 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à dix-huit heures cinq, suite à la convocation adressée le neuf décembre deux mille vingt-deux par le Président, les membres du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien se sont réunis, à la salle de la Marbrerie, Parking de la Marbrerie, route de Poillé à Asnières-sur-Vègre, sous la présidence de Monsieur Daniel CHEVALIER.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Daniel CHEVALIER, Nicolas LEUDIÈRE, Pierre PATERNE, Jean-François ZALESNY, Michel GENDRY, Pascal LELIÈVRE, Jean-Louis LEMAÎTRE, Dominique LEROY, Antoine d'AMÉCOURT, Jean-Louis LEMARIÉ, Mme Brigitte TÊTU-ÉDIN, M. Joël ETIEMBRE, Mme Mélanie COSNIER, M. Serge DELOMMEAU, Mmes Laurence BATAILLE, Emma VÉRON, Christiane FUMALLE, M. Alain PASQUEREAU, Mmes Muriel PETITGAS, Esther LEBOULEUX, M. Olivier DUBOIS, Mme Geneviève POTIER, MM. Denis ROCHER, Nicolas RENOU, Mme Manuela GOURICHON, M. Alain PONTONNIER, Mmes Marie-Paule FRÉMONT, Anne-Marie FOUILLEUX, M. Philippe MERCIER, Mmes Flavie GUIMBERT, Myriam LAMBERT, M. Daniel REGNER.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Mme Martine CRNKOVIC, MM. Eric DAVID, Claude DAVY, Mmes Nicole FOUCAULT, Dominique HUET, Liliane FOGLIARES, MM. Christophe FREUSLON, Vincent HUET, Mme Marie-Claude TALINEAU, M. Benoît LEGAY, Mme Blandine LETARD, M. Jean-Pierre FERRAND.

MEMBRES SUPPLÉANTS PRÉSENTS AVEC DROIT DE VOTE :

M. Gino ROSSI.

MEMBRES SUPPLÉANTS EXCUSÉS :

Mme Annick BARTHELAIX, M. Serge BASNIER, Mmes Corinne KALKER, Nelly POUSSIN, MM. Roland PINEAU, Christophe GASNIER.

PROCURATIONS VALABLES :

Monsieur Eric DAVID donne procuration à Monsieur Pierre PATERNE
Monsieur Claude DAVY donne procuration à Madame Brigitte TÊTU-ÉDIN
Madame Liliane FOGLIARES donne procuration à Monsieur Pascal LELIÈVRE
Monsieur Christophe FREUSLON donne procuration à Monsieur Daniel CHEVALIER
Monsieur Vincent HUET donne procuration à Madame Emma VÉRON
Madame Marie-Claude TALINEAU donne procuration à Monsieur Alain PASQUEREAU
Monsieur Benoît LEGAY donne procuration à Monsieur Olivier DUBOIS
Madame Blandine LETARD donne procuration à Madame Esther LEBOULEUX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Esther LEBOULEUX est désignée secrétaire de séance.

OUVERTURE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT POUR 2023
BUDGET ANNEXE "GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS"

(Finances locales – Décisions budgétaires)

Nombre de membres en exercice	44
Nombre de membres présents	33
Nombre de votants	41
Nombre de procurations	08
<u>Vote :</u>	
Abstention	-
Nombre de suffrages exprimés	41
Vote "pour"	41
Vote "contre"	-
Date d'affichage	22 décembre 2022

OUVERTURE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT POUR 2023
BUDGET ANNEXE "GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS"

(Finances locales – Décisions budgétaires)

2023 à hauteur de 25 % des crédits d'investissement du budget précédent, et de s'engager à les inscrire au budget primitif comme le permet l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette disposition a pour objet de lancer des travaux à exécuter rapidement, des acquisitions de matériels et/ou de mobiliers à réaliser sans attendre le vote du budget primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire – à l'unanimité - décide, d'autoriser, Monsieur le Président à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour les crédits suivants :

Nat.	Budget 2022	Maximum 25%	Libellé compte
2031	50 000,00	12 500,00	FRAIS ETUDE AMENAGEMENT CENTRE TRANSFERT
2033	2 649,25	660,00	FRAIS D'INSERTION
2051	25 000,00	6 250,00	LOGICIEL COLLECTE
2183	810,03	200,00	RENOUVELLEMENT
2183	2 564,00	640,00	TELEPHONE
2188	39 900,00	9 970,00	COLLECTE SEMI ENTERRES OM
2188	23 000,00	5 750,00	CONTENEURS - TRI SELECTIF
2188	20 850,00	5 210,00	COLLECTE SEMI ENTERRES OM
2188	10 148,94	2 500,00	BACS EQUIPES
2188	528 818,00	132 070,00	BACS JAUNES
2315	25 000,00	6 250,00	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES
TOTAL	728 740,22	182 000,00	

La secrétaire de séance,

Esther LEBOULEUX

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Daniel CHEVALIER

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien
Séance du 16 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à dix-huit heures cinq, suite à la convocation adressée le neuf décembre deux mille vingt-deux par le Président, les membres du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien se sont réunis, à la salle de la Marbrerie, Parking de la Marbrerie, route de Poillé à Asnières-sur-Vègre, sous la présidence de Monsieur Daniel CHEVALIER.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Daniel CHEVALIER, Nicolas LEUDIÈRE, Pierre PATERNE, Jean-François ZALESNY, Michel GENDRY, Pascal LELIÈVRE, Jean-Louis LEMÂÎTRE, Dominique LEROY, Antoine d'AMÉCOURT, Jean-Louis LEMARIÉ, Mme Brigitte TÊTU-ÉDIN, M. Joël ETIEMBRE, Mme Mélanie COSNIER, M. Serge DELOMMEAU, Mmes Laurence BATAILLE, Emma VÉRON, Christiane FUMALLE, M. Alain PASQUEREAU, Mmes Muriel PETITGAS, Esther LEBOULEUX, M. Olivier DUBOIS, Mme Geneviève POTIER, MM. Denis ROCHER, Nicolas RENOU, Mme Manuela GOURICHON, M. Alain PONTONNIER, Mmes Marie-Paule FRÉMONT, Anne-Marie FOUILLEUX, M. Philippe MERCIER, Mmes Flavie GUIMBERT, Myriam LAMBERT, M. Daniel REGNER.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Mme Martine CRNKOVIC, MM. Eric DAVID, Claude DAVY, Mmes Nicole FOUCAULT, Dominique HUET, Liliane FOGLIARES, MM. Christophe FREUSLON, Vincent HUET, Mme Marie-Claude TALINEAU, M. Benoît LEGAY, Mme Blandine LETARD, M. Jean-Pierre FERRAND.

MEMBRES SUPPLÉANTS PRÉSENTS AVEC DROIT DE VOTE :

M. Gino ROSSI.

MEMBRES SUPPLÉANTS EXCUSÉS :

Mme Annick BARTHELAIX, M. Serge BASNIER, Mmes Corinne KALKER, Nelly POUSSIN, MM. Roland PINEAU, Christophe GASNIER.

PROCURATIONS VALABLES :

Monsieur Eric DAVID donne procuration à Monsieur Pierre PATERNE
Monsieur Claude DAVY donne procuration à Madame Brigitte TÊTU-ÉDIN
Madame Liliane FOGLIARES donne procuration à Monsieur Pascal LELIÈVRE
Monsieur Christophe FREUSLON donne procuration à Monsieur Daniel CHEVALIER
Monsieur Vincent HUET donne procuration à Madame Emma VÉRON
Madame Marie-Claude TALINEAU donne procuration à Monsieur Alain PASQUEREAU
Monsieur Benoît LEGAY donne procuration à Monsieur Olivier DUBOIS
Madame Blandine LETARD donne procuration à Madame Esther LEBOULEUX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Esther LEBOULEUX est désignée secrétaire de séance.

REDEVANCE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS – TARIFS À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023

(Finances locales - Fiscalité)

Nombre de membres en exercice	44
Nombre de membres présents	33
Nombre de votants	41
Nombre de procurations	08
Vote :	
Abstention	-
Nombre de suffrages exprimés	41
Vote "pour"	41
Vote "contre"	-
Date d'affichage	22 décembre 2022

REDEVANCE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS – TARIFS À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023

(Finances locales – Fiscalité)

Monsieur le Président rappelle que les évolutions réglementaires, le contexte économique et les projets du service vont impacter durablement le budget annexe gestion des déchets et nécessitent d'adopter de nouveaux tarifs.

Monsieur le Président informe en premier lieu que la loi de finances du 28 décembre 2018 prévoit une trajectoire d'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) relative à la mise en décharge et à l'incinération des déchets non dangereux, à partir de 2021. Cette TGAP s'applique notamment sur les ordures ménagères et le tout-venant qui sont destinés à l'enfouissement. Elle passe de 40 € en 2022 à 51 € en 2023, ce qui implique une augmentation subie de 60 000 € pour 2023.

Monsieur le Président informe en second lieu que des dispositions de mise en œuvre au cours de l'année 2022 vont permettre de diminuer le coût de la collecte de certains déchets (déchets dangereux en déchèterie, collecte et lavage des points d'apport volontaire ...) et pour d'autres, nous subissons la très forte augmentation des marchés (collecte des déchets en déchèterie, traitement des ordures ménagères...).

Monsieur le Président indique que le service doit mener, dans les prochaines années, des projets impactant mais nécessaires pour les usagers et le service comme le remplacement des sacs jaunes par des bacs jaunes ou la restructuration du centre de transfert des ordures ménagères, ou de nouveaux aménagements de la déchèterie.

Monsieur le Président rappelle que le budget « Gestion des Déchets Ménagers » est un budget annexe qui doit s'équilibrer. Dans ce contexte, il est proposé une augmentation des tarifs de la redevance gestion des déchets à hauteur de 18 %.

Monsieur le Président propose les tarifs de la redevance gestion des déchets à compter du 1^{er} janvier 2023 figurant dans la page suivante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire – à l'unanimité – décide de fixer les tarifs Hors Taxes de la redevance Gestion des déchets ménagers.

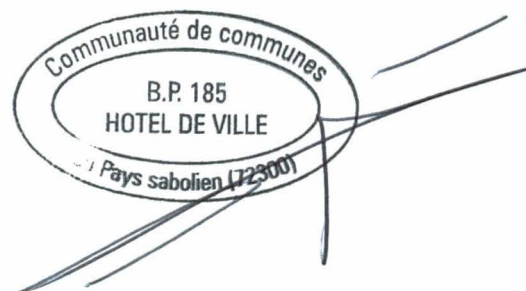
La secrétaire de séance,

Esther LEBouleux



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Daniel CHEVALIER



TARIFS DE LA REDEVANCE GESTION DES DECHETS

à compter du 1er janvier 2023

en Euros hors taxe

PARTICULIERS

Tarifs pour les usagers collectés tous les 15 jours pour les ordures ménagères et les emballages ménagers

Tarifs en fonction de la composition du foyer	1 personne		2-3 personnes	4 personnes	5-6 personnes			
	Impossibilité de stockage de bac 45L	80L	120L	180L	240L	360L	660L	770L
Part fixe mensuelle								
forfait d'accès au service	7,71	7,71	7,71	7,71	7,71	7,71	7,71	7,71
forfait au volume du bac installé	1,38	1,59	2,93	5,49	6,93	8,23	10,09	11,31
<i>Tarif total part fixe semestrielle €HT</i>	54,59	55,85	63,88	79,22	87,88	95,64	106,83	114,14
Part variable mensuelle								
coût de la levée	2,26	2,60	2,99	3,59	4,17	4,56	5,53	5,88
<i>Tarif total part variable semestrielle €HT * au seuil minimum de 5 levées par semestre</i>	11,28	13,01	14,96	17,97	20,83	22,78	27,67	29,40
TARIF TOTAL PAR SEMESTRE au seuil minimum €HT	65,87	68,86	78,84	97,19	108,71	118,42	134,50	143,54

GROS PRODUCTEURS ET SEMI ENTERRE

Tarifs pour les usagers collectés toutes les semaines pour les ordures ménagères (Gros Producteurs)

Tarifs pour les usagers collectés en conteneurs semi enterrés

type de bac (en litre)	GROS PRODUCTEUR EN BAC									CONTENEUR SEMI ENTERRE	
	Impossibilité de stockage de bac 45L	80L	120L	180L	240L	360L	660L	770L		Particulier	Professionnel
Part fixe mensuelle										Part fixe mensuelle	
forfait d'accès au service	8,30	8,30	8,30	8,30	8,30	8,30	8,30	8,30	8,30	forfait d'accès au service	8,30
forfait au volume du bac installé	1,40	1,62	2,99	5,59	7,10	8,41	10,30	11,56	11,56	forfait au volume de la trappe (60 litres)	1,40
<i>Tarif total part fixe semestrielle €HT</i>	58,20	59,55	67,76	83,37	92,39	100,24	111,61	119,19	119,19		58,20
Part variable mensuelle										Part variable mensuelle	
coût de la levée	2,32	2,66	3,07	3,67	4,26	4,66	5,64	6,02	6,02	coût de l'ouverture	1,79
<i>Tarif total part variable semestrielle €HT * au seuil minimum de 5 levées par semestre</i>	11,58	13,31	15,34	18,35	21,28	23,31	28,20	30,08	30,08	<i>Tarif total part variable semestrielle €HT * au seuil minimum de 6 levées par semestre</i>	10,74
TARIF TOTAL PAR SEMESTRE au seuil minimum €HT	69,78	72,86	83,10	101,72	113,67	123,55	139,81	149,27	149,27	TARIF TOTAL PAR SEMESTRE au seuil minimum €HT	68,93

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien
Séance du 16 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à dix-huit heures cinq, suite à la convocation adressée le neuf décembre deux mille vingt-deux par le Président, les membres du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien se sont réunis, à la salle de la Marbrerie, Parking de la Marbrerie, route de Poillé à Asnières-sur-Vègre, sous la présidence de Monsieur Daniel CHEVALIER.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Daniel CHEVALIER, Nicolas LEUDIÈRE, Pierre PATERNE, Jean-François ZALESNY, Michel GENDRY, Pascal LELIÈVRE, Jean-Louis LEMAÎTRE, Dominique LEROY, Antoine d'AMÉCOURT, Jean-Louis LEMARIÉ, Mme Brigitte TÊTU-ÉDIN, M. Joël ETIEMBRE, Mme Mélanie COSNIER, M. Serge DELOMMEAU, Mmes Laurence BATAILLE, Emma VÉRON, Christiane FUMALLE, M. Alain PASQUEREAU, Mmes Muriel PETITGAS, Esther LÉBOULEUX, M. Olivier DUBOIS, Mme Geneviève POTIER, MM. Denis ROCHER, Nicolas RENOU, Mme Manuela GOURICHON, M. Alain PONTONNIER, Mmes Marie-Paule FRÉMONT, Anne-Marie FOUILLEUX, M. Philippe MERCIER, Mmes Flavie GUIMBERT, Myriam LAMBERT, M. Daniel REGNER.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Mme Martine CRNKOVIC, MM. Eric DAVID, Claude DAVY, Mmes Nicole FOUCAULT, Dominique HUET, Liliane FOGLIARES, MM. Christophe FREUSLON, Vincent HUET, Mme Marie-Claude TALINEAU, M. Benoît LEGAY, Mme Blandine LETARD, M. Jean-Pierre FERRAND.

MEMBRES SUPPLÉANTS PRÉSENTS AVEC DROIT DE VOTE :

M. Gino ROSSI.

MEMBRES SUPPLÉANTS EXCUSÉS :

Mme Annick BARTHELAIX, M. Serge BASNIER, Mmes Corinne KALKER, Nelly POUSSIN, MM. Roland PINEAU, Christophe GASNIER.

PROCURATIONS VALABLES :

Monsieur Eric DAVID donne procuration à Monsieur Pierre PATERNE
Monsieur Claude DAVY donne procuration à Madame Brigitte TÊTU-ÉDIN
Madame Liliane FOGLIARES donne procuration à Monsieur Pascal LELIÈVRE
Monsieur Christophe FREUSLON donne procuration à Monsieur Daniel CHEVALIER
Monsieur Vincent HUET donne procuration à Madame Emma VÉRON
Madame Marie-Claude TALINEAU donne procuration à Monsieur Alain PASQUEREAU
Monsieur Benoît LEGAY donne procuration à Monsieur Olivier DUBOIS
Madame Blandine LETARD donne procuration à Madame Esther LÉBOULEUX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Esther LÉBOULEUX est désignée secrétaire de séance.

AVENANTS AU CONTRAT DE REPRISE OPTION FILIÈRE
(Domaines de compétences par thèmes - Environnement)

Nombre de membres en exercice	44
Nombre de membres présents	33
Nombre de votants	41
Nombre de procurations	08
<u>Vote :</u>	
Abstention	-
Nombre de suffrages exprimés	41
Vote "pour"	41
Vote "contre"	-
Date d'affichage	22 décembre 2022

AVENANTS AU CONTRAT DE REPRISE OPTION FILIÈRE

(Domaines de compétences par thèmes - Environnement)

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'option « Reprise Filière » prévue au cahier des charges d'agrément de la filière des emballages, des contrats pour la reprise des déchets d'emballages ménagers ont été conclus en décembre 2017.

Ces contrats de reprise arrivent à échéance le 31 décembre 2022.

En raison de la mise en place d'une période de transition décidée par les Pouvoirs Publics par un arrêté en date du 30 septembre 2022, l'agrément des éco-organismes de la filière des emballages ménagers est prolongé sur une période d'une année pour 2023.

Cet avenant a pour objectif de modifier et de prolonger le contrat de reprise Filière initialement signé en application de l'arrêté précité, prolongation de l'agrément en intégrant les éléments liés à la loi AGECE.

Pour le plastique notamment, des modifications prévoient une mise à jour du barème de soutien aux collectivités. Les autres dispositions restent identiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire – à l'unanimité – décide d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les avenants auxdits contrats pour les matériaux suivants :

- Plastique : Valorplast
- Aluminium : REGEAL AFFIMET SASU
- Acier : Arcelor Mittal
- Papiers cartons : REVIPAC
- Verre : O-I Manufacturing France

La secrétaire de séance,

Esther LEBOULEUX



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Daniel CHEVALIER



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien
Séance du 16 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à dix-huit heures cinq, suite à la convocation adressée le neuf décembre deux mille vingt-deux par le Président, les membres du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien se sont réunis, à la salle de la Marbrerie, Parking de la Marbrerie, route de Poillé à Asnières-sur-Vègre, sous la présidence de Monsieur Daniel CHEVALIER.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Daniel CHEVALIER, Nicolas LEUDIÈRE, Pierre PATERNE, Jean-François ZALESNY, Michel GENDRY, Pascal LELIÈVRE, Jean-Louis LEMAÎTRE, Dominique LEROY, Antoine d'AMÉCOURT, Jean-Louis LEMARIÉ, Mme Brigitte TÊTU-ÉDIN, M. Joël ETIEMBRE, Mme Mélanie COSNIER, M. Serge DELOMMEAU, Mmes Laurence BATAILLE, Emma VÉRON, Christiane FUMALLE, M. Alain PASQUEREAU, Mmes Muriel PETITGAS, Esther LEBOULEUX, M. Olivier DUBOIS, Mme Geneviève POTIER, MM. Denis ROCHER, Nicolas RENOU, Mme Manuela GOURICHON, M. Alain PONTONNIER, Mmes Marie-Paule FRÉMONT, Anne-Marie FOUILLEUX, M. Philippe MERCIER, Mmes Flavie GUIMBERT, Myriam LAMBERT, M. Daniel REGNER.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Mme Martine CRNKOVIC, MM. Eric DAVID, Claude DAVY, Mmes Nicole FOUCAULT, Dominique HUET, Liliane FOGLIARES, MM. Christophe FREUSLON, Vincent HUET, Mme Marie-Claude TALINEAU, M. Benoît LEGAY, Mme Blandine LETARD, M. Jean-Pierre FERRAND.

MEMBRES SUPPLÉANTS PRÉSENTS AVEC DROIT DE VOTE :

M. Gino ROSSI.

MEMBRES SUPPLÉANTS EXCUSÉS :

Mme Annick BARTHELAI, M. Serge BASNIER, Mmes Corinne KALKER, Nelly POUSSIN, MM. Roland PINEAU, Christophe GASNIER.

PROCURATIONS VALABLES :

Monsieur Eric DAVID donne procuration à Monsieur Pierre PATERNE
Monsieur Claude DAVY donne procuration à Madame Brigitte TÊTU-ÉDIN
Madame Liliane FOGLIARES donne procuration à Monsieur Pascal LELIÈVRE
Monsieur Christophe FREUSLON donne procuration à Monsieur Daniel CHEVALIER
Monsieur Vincent HUET donne procuration à Madame Emma VÉRON
Madame Marie-Claude TALINEAU donne procuration à Monsieur Alain PASQUEREAU
Monsieur Benoît LEGAY donne procuration à Monsieur Olivier DUBOIS
Madame Blandine LETARD donne procuration à Madame Esther LEBOULEUX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Esther LEBOULEUX est désignée secrétaire de séance.

CONTRAT DE REPRISE PLASTIQUES EN DÉCHÈTERIE AVEC VALORPLAST

(Domaines de compétences par thèmes - Environnement)

Nombre de membres en exercice	44
Nombre de membres présents	33
Nombre de votants	41
Nombre de procurations	08
Vote :	
Abstention	-
Nombre de suffrages exprimés	41
Vote "pour"	41
Vote "contre"	-
Date d'affichage	22 décembre 2022

CONTRAT DE REPRISE PLASTIQUES EN DÉCHÈTERIE AVEC VALORPLAST

(Domaines de compétences par thèmes - Environnement)

Monsieur le Président indique que certains types de plastiques sont collectés sur la déchèterie intercommunale.

Valorplast reprend ces déchets en plastique rigide PEHD et PP collectés, afin de les recycler.

Le contrat fixe l'ensemble des modalités de cession des balles de plastiques rigides PEHD et PP collectés par la Communauté de communes du Pays sabolien à VALORPLAST.

La Communauté de communes du Pays sabolien s'engage à :

- Vendre à VALORPLAST l'intégralité des tonnes collectées et triées de PEHD et issues des déchetteries listées en Annexe 3, conformes au cahier des charges de VALORPLAST (joint en Annexe 1), et mises à disposition de VALORPLAST sur les lieux d'enlèvement listés en Annexe 3 ;
- Faire procéder au contrôle qualité des tonnes de PEHD et PP Déchetteries en vue du respect du cahier des charges de VALORPLAST.

VALORPLAST s'engage à :

- Enlever l'ensemble des tonnes produites par la Collectivité et collectées et triées par la Collectivité, conformes au cahier des charges de VALORPLAST (joint en Annexe 1),
- Faire valoriser en Europe ces plastiques, dans le respect des conditions réglementaires et environnementales en vigueur ;
- Former les opérateurs de tri de la déchèterie ;
- Transmettre un bilan annuel détaillé des quantités enlevées et des débouchés à l'attention de la Communauté de communes.

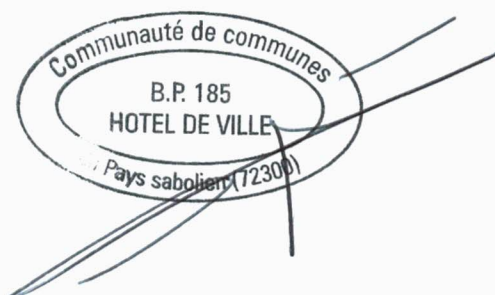
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire – à l'unanimité - autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit contrat.

La secrétaire de séance,

Esther LEBOULEUX

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Daniel CHEVALIER



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien
Séance du 16 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à dix-huit heures cinq, suite à la convocation adressée le neuf décembre deux mille vingt-deux par le Président, les membres du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien se sont réunis, à la salle de la Marbrerie, Parking de la Marbrerie, route de Poillé à Asnières-sur-Vègre, sous la présidence de Monsieur Daniel CHEVALIER.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Daniel CHEVALIER, Nicolas LEUDIÈRE, Pierre PATERNE, Jean-François ZALESNY, Michel GENDRY, Pascal LELIÈVRE, Jean-Louis LEMAÎTRE, Dominique LEROY, Antoine d'AMÉCOURT, Jean-Louis LEMARIÉ, Mme Brigitte TÊTU-ÉDIN, M. Joël ETIEMBRE, Mme Mélanie COSNIER, M. Serge DELOMMEAU, Mmes Laurence BATAILLE, Emma VÉRON, Christiane FUMALLE, M. Alain PASQUEREAU, Mmes Muriel PETITGAS, Esther LEBOULEUX, M. Olivier DUBOIS, Mme Geneviève POTIER, MM. Denis ROCHER, Nicolas RENOU, Mme Manuela GOURICHON, M. Alain PONTONNIER, Mmes Marie-Paule FRÉMONT, Anne-Marie FOUILLEUX, M. Philippe MERCIER, Mmes Flavie GUIMBERT, Myriam LAMBERT, M. Daniel REGNER.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Mme Martine CRNKOVIC, MM. Eric DAVID, Claude DAVY, Mmes Nicole FOUCAULT, Dominique HUET, Liliane FOGLIARES, MM. Christophe FREUSLON, Vincent HUET, Mme Marie-Claude TALINEAU, M. Benoît LEGAY, Mme Blandine LETARD, M. Jean-Pierre FERRAND.

MEMBRES SUPPLÉANTS PRÉSENTS AVEC DROIT DE VOTE :

M. Gino ROSSI.

MEMBRES SUPPLÉANTS EXCUSÉS :

Mme Annick BARTHELAI, M. Serge BASNIER, Mmes Corinne KALKER, Nelly POUSSIN, MM. Roland PINEAU, Christophe GASNIER.

PROCURATIONS VALABLES :

Monsieur Eric DAVID donne procuration à Monsieur Pierre PATERNE
Monsieur Claude DAVY donne procuration à Madame Brigitte TÊTU-ÉDIN
Madame Liliane FOGLIARES donne procuration à Monsieur Pascal LELIÈVRE
Monsieur Christophe FREUSLON donne procuration à Monsieur Daniel CHEVALIER
Monsieur Vincent HUET donne procuration à Madame Emma VÉRON
Madame Marie-Claude TALINEAU donne procuration à Monsieur Alain PASQUEREAU
Monsieur Benoît LEGAY donne procuration à Monsieur Olivier DUBOIS
Madame Blandine LETARD donne procuration à Madame Esther LEBOULEUX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Esther LEBOULEUX est désignée secrétaire de séance.

CONTRAT RELATIF À LA PRISE EN CHARGE DES DÉCHETS ISSUS DE LAMPES, COLLECTÉS DANS LE
CADRE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS AVEC ECOSYSTEM

(Domaines de compétences par thèmes - Environnement)

Nombre de membres en exercice	44
Nombre de membres présents	33
Nombre de votants	41
Nombre de procurations	08
<u>Vote :</u>	
Abstention	-
Nombre de suffrages exprimés	41
Vote "pour"	41
Vote "contre"	-
Date d'affichage	22 décembre 2022

CONTRAT RELATIF À LA PRISE EN CHARGE DES DÉCHETS ISSUS DE LAMPES, COLLECTÉS DANS LE CADRE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS AVEC ECOSYSTEM

(Domaines de compétences par thèmes - Environnement)

Monsieur le Président indique que le traitement et le recyclage des lampes usagées collectées en déchèterie relèvent de la responsabilité de la Communauté de communes du Pays sabolien.

Il s'agit de manière non exhaustive :

- des lampes fluorescentes compactes ;
- des lampes fluorescentes rectilignes ;
- des lampes LED (y compris lampes LED rétrofit) ;
- des lampes spéciales (mercure professionnel, sodium haute et basse tension) ;
- des tubes fluorescents (néons) ;
- des tubes LED.

Ecosystem est agréé par arrêté ministériel en date du 22 décembre 2021 modifié, en qualité d'éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur d'équipements électriques et électroniques relevant de la catégorie 3 mentionnée au II de l'article R.543-172 du code de l'environnement.

Ecosystem s'engage à reprendre gratuitement le stock de déchets issus de lampes, même antérieur à la signature du contrat en mettant les conteneurs de collecte à disposition de la collectivité, en organisant la collecte des lampes, et leurs traitements. Ecosystem participe à la communication auprès des habitants et à la formation des agents.

Le contrat fixe l'ensemble des modalités de prise en charge des lampes par Ecosystem.

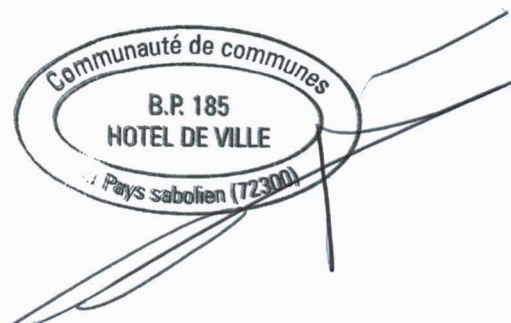
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire – à l'unanimité – autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit contrat.

La secrétaire de séance,

Esther LEBOULEUX

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Daniel CHEVALIER



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien
Séance du 16 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à dix-huit heures cinq, suite à la convocation adressée le neuf décembre deux mille vingt-deux par le Président, les membres du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien se sont réunis, à la salle de la Marbrerie, Parking de la Marbrerie, route de Poillé à Asnières-sur-Vègre, sous la présidence de Monsieur Daniel CHEVALIER.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Daniel CHEVALIER, Nicolas LEUDIÈRE, Pierre PATERNE, Jean-François ZALESNY, Michel GENDRY, Pascal LELIÈVRE, Jean-Louis LEMAÎTRE, Dominique LEROY, Antoine d'AMÉCOURT, Jean-Louis LEMARIÉ, Mme Brigitte TÊTU-ÉDIN, M. Joël ETIEMBRE, Mme Mélanie COSNIER, M. Serge DELOMMEAU, Mmes Laurence BATAILLE, Emma VÉRON, Christiane FUMALLE, M. Alain PASQUEREAU, Mmes Muriel PETITGAS, Esther LEBOULEUX, M. Olivier DUBOIS, Mme Geneviève POTIER, MM. Denis ROCHER, Nicolas RENOU, Mme Manuela GOURICHON, M. Alain PONTONNIER, Mmes Marie-Paule FRÉMONT, Anne-Marie FOUILLEUX, M. Philippe MERCIER, Mmes Flavie GUIMBERT, Myriam LAMBERT, M. Daniel REGNER.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Mme Martine CRNKOVIC, MM. Eric DAVID, Claude DAVY, Mmes Nicole FOUCAULT, Dominique HUET, Liliane FOGLIARESI, MM. Christophe FREUSLON, Vincent HUET, Mme Marie-Claude TALINEAU, M. Benoît LEGAY, Mme Blandine LETARD, M. Jean-Pierre FERRAND.

MEMBRES SUPPLÉANTS PRÉSENTS AVEC DROIT DE VOTE :

M. Gino ROSSI.

MEMBRES SUPPLÉANTS EXCUSÉS :

Mme Annick BARTHELAIX, M. Serge BASNIER, Mmes Corinne KALKER, Nelly POUSSIN, MM. Roland PINEAU, Christophe GASNIER.

PROCURATIONS VALABLES :

Monsieur Eric DAVID donne procuration à Monsieur Pierre PATERNE
Monsieur Claude DAVY donne procuration à Madame Brigitte TÊTU-ÉDIN
Madame Liliane FOGLIARESI donne procuration à Monsieur Pascal LELIÈVRE
Monsieur Christophe FREUSLON donne procuration à Monsieur Daniel CHEVALIER
Monsieur Vincent HUET donne procuration à Madame Emma VÉRON
Madame Marie-Claude TALINEAU donne procuration à Monsieur Alain PASQUEREAU
Monsieur Benoît LEGAY donne procuration à Monsieur Olivier DUBOIS
Madame Blandine LETARD donne procuration à Madame Esther LEBOULEUX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Esther LEBOULEUX est désignée secrétaire de séance.

**CONTRAT RELATIF À LA PRISE EN CHARGE DES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET
ÉLECTRONIQUES MÉNAGERS (DEEE) COLLECTÉS AVEC ECOLOGIC**

(Domaines de compétences par thèmes - Environnement)

Nombre de membres en exercice	44
Nombre de membres présents	33
Nombre de votants	41
Nombre de procurations	08
Vote :	
Abstention	-
Nombre de suffrages exprimés	41
Vote "pour"	41
Vote "contre"	-
Date d'affichage	22 décembre 2022

CONTRAT RELATIF À LA PRISE EN CHARGE DES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET
ÉLECTRONIQUES MÉNAGERS (DEEE) COLLECTÉS AVEC ECOLOGIC

(Domaines de compétences par thèmes - Environnement)

Monsieur le Président informe qu'à compter du 1^{er} juillet 2022, l'organisation des relations contractuelles et financières entre la Communauté de communes du Pays sabolien, Ecologic (Eco-organisme en charge de la collecte et le traitement des D3E) et OCAD3E (organisme coordonnateur de la filière REP des D3E), quant à la prise en charge des coûts de collecte des DEEE supportés par les collectivités, la reprise des DEEE collectés et la participation financière des éco-organismes aux actions de prévention, de communication et de sécurisation des collectivités, est modifiée.

OCAD3E a été agréé en qualité d'organisme coordonnateur de la Filière par arrêté de la Ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique en date du 15 juin 2022 jusqu'au 31 décembre 2027 pour répondre, à compter du 1^{er} juillet 2022, aux exigences du cahier des charges figurant en annexe I de l'arrêté du 27 octobre 2021.

Ce n'est plus désormais OCAD3E qui contractualise avec les collectivités. Le contrat est conclu dorénavant entre la collectivité et son éco-organisme référent (Ecologic).

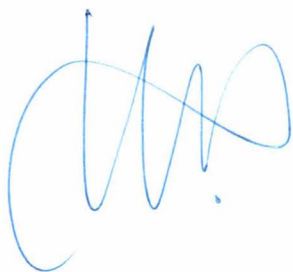
En conséquence, ce n'est plus OCAD3E qui versera aux collectivités les différentes compensations qui peuvent leur revenir au titre de la collecte des DEEE et des actions de prévention, communication et sécurisation des collectivités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire – à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte constatant la cessation de la convention de collecte séparée des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) de la société OCAD3E.
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat relatif à la prise en charge des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets et à la participation financière aux actions de prévention, communication et sécurisation avec Ecologic.

La secrétaire de séance,

Esther LEBOULEUX



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Daniel CHEVALIER



Communauté de communes
B.P. 185
HOTEL DE VILLE
du Pays sabolien (72300)

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien
Séance du 16 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à dix-huit heures cinq, suite à la convocation adressée le neuf décembre deux mille vingt-deux par le Président, les membres du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien se sont réunis, à la salle de la Marbrerie, Parking de la Marbrerie, route de Poillé à Asnières-sur-Vègre, sous la présidence de Monsieur Daniel CHEVALIER.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Daniel CHEVALIER, Nicolas LEUDIÈRE, Pierre PATERNE, Jean-François ZALESNY, Michel GENDRY, Pascal LELIÈVRE, Jean-Louis LEMAÎTRE, Dominique LEROY, Antoine d'AMÉCOURT, Jean-Louis LEMARIÉ, Mme Brigitte TÊTU-ÉDIN, M. Joël ETIEMBRE, Mme Mélanie COSNIER, M. Serge DELOMMEAU, Mmes Laurence BATAILLE, Emma VÉRON, Christiane FUMALLE, M. Alain PASQUEREAU, Mmes Muriel PETITGAS, Esther LÉBOULEUX, M. Olivier DUBOIS, Mme Geneviève POTIER, MM. Denis ROCHER, Nicolas RENOU, Mme Manuela GOURICHON, M. Alain PONTONNIER, Mmes Marie-Paule FRÉMONT, Anne-Marie FOUILLEUX, M. Philippe MERCIER, Mmes Flavie GUIMBERT, Myriam LAMBERT, M. Daniel REGNER.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Mme Martine CRNKOVIC, MM. Eric DAVID, Claude DAVY, Mmes Nicole FOUCAULT, Dominique HUET, Liliane FOGLIARESÌ, MM. Christophe FREUSLON, Vincent HUET, Mme Marie-Claude TALINEAU, M. Benoît LEGAY, Mme Blandine LETARD, M. Jean-Pierre FERRAND.

MEMBRES SUPPLÉANTS PRÉSENTS AVEC DROIT DE VOTE :

M. Gino ROSSI.

MEMBRES SUPPLÉANTS EXCUSÉS :

Mme Annick BARTHELAIX, M. Serge BASNIER, Mmes Corinne KALKER, Nelly POUSSIN, MM. Roland PINEAU, Christophe GASNIER.

PROCURATIONS VALABLES :

Monsieur Eric DAVID donne procuration à Monsieur Pierre PATERNE
Monsieur Claude DAVY donne procuration à Madame Brigitte TÊTU-ÉDIN
Madame Liliane FOGLIARESÌ donne procuration à Monsieur Pascal LELIÈVRE
Monsieur Christophe FREUSLON donne procuration à Monsieur Daniel CHEVALIER
Monsieur Vincent HUET donne procuration à Madame Emma VÉRON
Madame Marie-Claude TALINEAU donne procuration à Monsieur Alain PASQUEREAU
Monsieur Benoît LEGAY donne procuration à Monsieur Olivier DUBOIS
Madame Blandine LETARD donne procuration à Madame Esther LÉBOULEUX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Esther LÉBOULEUX est désignée secrétaire de séance.

CONVENTIONS D'INSTALLATIONS DE CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS

(Domaines de compétences par thèmes - Environnement)

Nombre de membres en exercice	44
Nombre de membres présents	33
Nombre de votants	41
Nombre de procurations	08
Vote :	
Abstention	-
Nombre de suffrages exprimés	41
Vote "pour"	41
Vote "contre"	-
Date d'affichage	22 décembre 2022

CONVENTIONS D'INSTALLATIONS DE CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS

(Domaines de compétences par thèmes - Environnement)

Dans le cadre de ses compétences collecte et traitement des déchets ménagers et conformément à son règlement de collecte (Arrêté du Président N° 001-2017), la Communauté de communes assure la collecte des ordures ménagères et des emballages multimatériaux en porte à porte et la collecte du verre en apport volontaire par le biais des conteneurs aériens.

Localement, pour répondre à des demandes ponctuelles, et sur accord de la Communauté de communes, ces principes de collecte peuvent être modifiés. Ainsi, il peut être envisagé avec le porteur du projet (aménageur, commune...) la mise en place de conteneurs semi-enterrés pour les ordures ménagères, les emballages multimatériaux et le verre.

Le financement et les modalités techniques d'installation de ces conteneurs semi enterrés ont fait l'objet d'une convention type le 9 avril 2021 (délibération n° CdC-063-2021).

Sarthe Habitat a un nouveau projet à l'ex-foyer de la piscine - avenue de Montreux à Sablé-sur-Sarthe. Au regard de la délibération citée, il a été validé les conventions indiquant les modalités d'implantation, de pose, de collecte, d'entretien, de nettoyage et de financement des conteneurs semi-enterrés. Sarthe Habitat a souhaité, au regard de son organisation interne, séparer les différentes conventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire – à l'unanimité – :

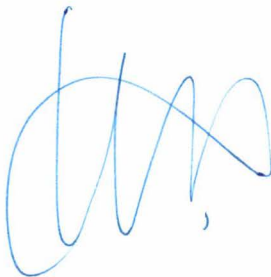
- approuve les termes des conventions des conteneurs semi-enterrés pour la collecte des déchets ménagers jointes :

- ↳ Convention technique,
- ↳ Convention financière pour « avenue de Montreux » à Sablé-sur-Sarthe,
- ↳ Convention de mise à disposition de terrain communal pour l'implantation,
- ↳ Avenant à la convention d'usage du 31 juillet 2019.

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer lesdites conventions et avenant.

La secrétaire de séance,

Esther LEBOULEUX



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Daniel CHEVALIER



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien
Séance du 16 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à dix-huit heures cinq, suite à la convocation adressée le neuf décembre deux mille vingt-deux par le Président, les membres du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien se sont réunis, à la salle de la Marbrerie, Parking de la Marbrerie, route de Poillé à Asnières-sur-Vègre, sous la présidence de Monsieur Daniel CHEVALIER.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Daniel CHEVALIER, Nicolas LEUDIÈRE, Pierre PATERNE, Jean-François ZALESNY, Michel GENDRY, Pascal LELIÈVRE, Jean-Louis LEMAÎTRE, Dominique LEROY, Antoine d'AMÉCOURT, Jean-Louis LEMARIÉ, Mme Brigitte TÊTU-ÉDIN, M. Joël ETIEMBRE, Mme Mélanie COSNIER, M. Serge DELOMMEAU, Mmes Laurence BATAILLE, Emma VÉRON, Christiane FUMALLE, M. Alain PASQUEREAU, Mmes Muriel PETITGAS, Esther LEBOULEUX, M. Olivier DUBOIS, Mme Geneviève POTIER, MM. Denis ROCHER, Nicolas RENO, Mme Manuela GOURICHON, M. Alain PONTONNIER, Mmes Marie-Paule FRÉMONT, Anne-Marie FOUILLEUX, M. Philippe MERCIER, Mmes Flavie GUIMBERT, Myriam LAMBERT, M. Daniel REGNER.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Mme Martine CRNKOVIC, MM. Eric DAVID, Claude DAVY, Mmes Nicole FOUCAULT, Dominique HUET, Liliane FOGLIARES, MM. Christophe FREUSLON, Vincent HUET, Mme Marie-Claude TALINEAU, M. Benoît LEGAY, Mme Blandine LETARD, M. Jean-Pierre FERRAND.

MEMBRES SUPPLÉANTS PRÉSENTS AVEC DROIT DE VOTE :

M. Gino ROSSI.

MEMBRES SUPPLÉANTS EXCUSÉS :

Mme Annick BARTHELAIX, M. Serge BASNIER, Mmes Corinne KALKER, Nelly POUSSIN, MM. Roland PINEAU, Christophe GASNIER.

PROCURATIONS VALABLES :

Monsieur Eric DAVID donne procuration à Monsieur Pierre PATERNE
Monsieur Claude DAVY donne procuration à Madame Brigitte TÊTU-ÉDIN
Madame Liliane FOGLIARES donne procuration à Monsieur Pascal LELIÈVRE
Monsieur Christophe FREUSLON donne procuration à Monsieur Daniel CHEVALIER
Monsieur Vincent HUET donne procuration à Madame Emma VÉRON
Madame Marie-Claude TALINEAU donne procuration à Monsieur Alain PASQUEREAU
Monsieur Benoît LEGAY donne procuration à Monsieur Olivier DUBOIS
Madame Blandine LETARD donne procuration à Madame Esther LEBOULEUX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Esther LEBOULEUX est désignée secrétaire de séance.

**BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES" –
DÉCISION MODIFICATIVE N° 2-2022**

(Finances locales – Décisions budgétaires)

Nombre de membres en exercice	44
Nombre de membres présents	33
Nombre de votants	41
Nombre de procurations	08
<u>Vote :</u>	
Abstention	-
Nombre de suffrages exprimés	41
Vote "pour"	41
Vote "contre"	-
Date d'affichage	22 décembre 2022

**BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES" –
DÉCISION MODIFICATIVE N° 2-2022**

(Finances locales – Décisions budgétaires)

Sur proposition de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, pour le Budget annexe "Assainissement des eaux usées" de la Communauté de communes du Pays sabolien, les modifications de crédits budgétaires 2022 inscrites dans le tableau joint ci-après.

Gestionnaire	Nature	Libellé	Crédits dépenses		Crédits recettes	
			Diminués (-)	Augmentés (+)	Diminués (-)	Augmentés (+)
► Modification des crédits de fonctionnement						
	777	Quote part de subventions d'investissement virée au résultat				1 446 212,14
	023	Virement à la section d'investissement		1 439 212,14		
	6811	Dotations aux amortissements (immobilisations)		7 000,00		
	28178	Autres immobilisations corporelles				7 000,00
► Modification des crédits d'investissement						
	021	Virement de la section de fonctionnement				1 439 212,14
	139111	Amortissement des subventions - agence de l'eau		290 335,92		
	13914	Amortissement des subventions - communes		327 431,61		
	13917	Amortissement des subventions - FEDER	13 000,00			
	13918	Amortissement des subventions - Autres		841 444,61		
		TOTAL	13 000,00	2 905 424,28	0,00	2 892 424,28

Ces écritures consistent à régulariser l'amortissement des subventions des années 2020, 2021 et 2022.

La secrétaire de séance,

Esther LEBouleux

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Daniel CHEVALIER



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien
Séance du 16 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à dix-huit heures cinq, suite à la convocation adressée le neuf décembre deux mille vingt-deux par le Président, les membres du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien se sont réunis, à la salle de la Marbrerie, Parking de la Marbrerie, route de Poillé à Asnières-sur-Vègre, sous la présidence de Monsieur Daniel CHEVALIER.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Daniel CHEVALIER, Nicolas LEUDIÈRE, Pierre PATERNE, Jean-François ZALESNY, Michel GENDRY, Pascal LELIÈVRE, Jean-Louis LEMAÎTRE, Dominique LEROY, Antoine d'AMÉCOURT, Jean-Louis LEMARIÉ, Mme Brigitte TÊTU-ÉDIN, M. Joël ETIEMBRE, Mme Mélanie COSNIER, M. Serge DELOMMEAU, Mmes Laurence BATAILLE, Emma VÉRON, Christiane FUMALLE, M. Alain PASQUEREAU, Mmes Muriel PETITGAS, Esther LEBOULEUX, M. Olivier DUBOIS, Mme Geneviève POTIER, MM. Denis ROCHER, Nicolas RENOU, Mme Manuela GOURICHON, M. Alain PONTONNIER, Mmes Marie-Paule FRÉMONT, Anne-Marie FOUILLEUX, M. Philippe MERCIER, Mmes Flavie GUIMBERT, Myriam LAMBERT, M. Daniel REGNER.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Mme Martine CRNKOVIC, MM. Eric DAVID, Claude DAVY, Mmes Nicole FOUCAULT, Dominique HUET, Liliane FOGLIARES, MM. Christophe FREUSLON, Vincent HUET, Mme Marie-Claude TALINEAU, M. Benoît LEGAY, Mme Blandine LETARD, M. Jean-Pierre FERRAND.

MEMBRES SUPPLÉANTS PRÉSENTS AVEC DROIT DE VOTE :

M. Gino ROSSI.

MEMBRES SUPPLÉANTS EXCUSÉS :

Mme Annick BARTHELAIX, M. Serge BASNIER, Mmes Corinne KALKER, Nelly POUSSIN, MM. Roland PINEAU, Christophe GASNIER.

PROCURATIONS VALABLES :

Monsieur Eric DAVID donne procuration à Monsieur Pierre PATERNE
Monsieur Claude DAVY donne procuration à Madame Brigitte TÊTU-ÉDIN
Madame Liliane FOGLIARES donne procuration à Monsieur Pascal LELIÈVRE
Monsieur Christophe FREUSLON donne procuration à Monsieur Daniel CHEVALIER
Monsieur Vincent HUET donne procuration à Madame Emma VÉRON
Madame Marie-Claude TALINEAU donne procuration à Monsieur Alain PASQUEREAU
Monsieur Benoît LEGAY donne procuration à Monsieur Olivier DUBOIS
Madame Blandine LETARD donne procuration à Madame Esther LEBOULEUX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Esther LEBOULEUX est désignée secrétaire de séance.

OUVERTURE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT POUR 2023
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

(Finances locales – Décisions budgétaires)

Nombre de membres en exercice	44
Nombre de membres présents	33
Nombre de votants	41
Nombre de procurations	08
Vote :	
Abstention	-
Nombre de suffrages exprimés	41
Vote "pour"	41
Vote "contre"	-
Date d'affichage	22 décembre 2022

OUVERTURE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT POUR 2023
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

(Finances locales – Décisions budgétaires)

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'ouvrir des crédits d'investissement pour 2023 à hauteur de 25 % des crédits d'investissement du budget précédent, et de s'engager à les inscrire au budget primitif comme le permet l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette disposition a pour objet de lancer des travaux à exécuter rapidement, des acquisitions de matériels et/ou de mobiliers à réaliser sans attendre le vote du budget primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire – à l'unanimité –, autorise, Monsieur le Président à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, pour les crédits ci-dessous :

Nature	Chap.	Budgété	Crédit 25 %	Libellé compte
2031	20	270 000,00	67 500,00	ETUDES / INONDATIONS
2031	20	52 167,50	13 041,00	ETUDES ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES
2033	20	10 000,00	2 500,00	FRAIS D'INSERTION
2315	23	16 816,01	4 204,00	POSTES ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES
2315	23	600 000,00	150 000,00	RESEAUX ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES
2315	23	160 000,00	40 000,00	STEP ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES
2315	23	31 575,56	7 893,00	ETUDES ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES
2315	23	3 350,00	837,00	SABLE SUR SARTHE
2315	23	1 620,00	405,00	SABLE SUR SARTHE
238	23	30 000,00	7 500,00	AVANCES ET ACOMPTES VERSES / CDE IMMO. CORP.
2031	20	250 000,00	62 500,00	ETUDES / INONDATIONS
2033	20	10 000,00	2 500,00	FRAIS D'INSERTION
2315	23	76 000,00	19 000,00	POSTES ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES
2315	23	340 000,00	85 000,00	RESEAUX ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES
2315	23	55 000,00	13 750,00	STEP ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES
2315	23	5 146,00	1 286,00	JUIGNE SUR SARTHE
2315	23	88 386,16	22 096,00	JUIGNE SUR SARTHE
2315	23	730,00	182,00	LOUAILLES
2315	23	12 080,00	3 020,00	VION
238	23	20 000,00	5 000,00	AVANCES ET ACOMPTES VERSES / CDE IMMO. CORP.
TOTAL		2 032 871,23	508 214,00	

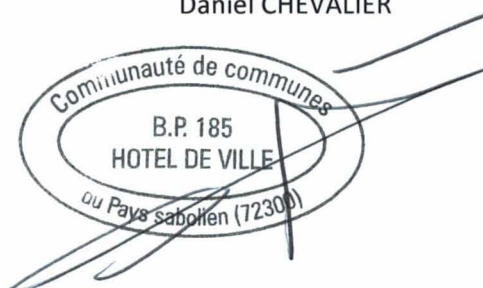
La secrétaire de séance,

Esther LEBOULEUX

Accusé de réception en préfecture
072-247200090-20221216-CdC-265-2022-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Daniel CHEVALIER



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien
Séance du 16 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à dix-huit heures cinq, suite à la convocation adressée le neuf décembre deux mille vingt-deux par le Président, les membres du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien se sont réunis, à la salle de la Marbrerie, Parking de la Marbrerie, route de Poillé à Asnières-sur-Vègre, sous la présidence de Monsieur Daniel CHEVALIER.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Daniel CHEVALIER, Nicolas LEUDIÈRE, Pierre PATERNE, Jean-François ZALESNY, Michel GENDRY, Pascal LELIÈVRE, Jean-Louis LEMAÎTRE, Dominique LEROY, Antoine d'AMÉCOURT, Jean-Louis LEMARIÉ, Mme Brigitte TÊTU-ÉDIN, M. Joël ETIEMBRE, Mme Mélanie COSNIER, M. Serge DELOMMEAU, Mmes Laurence BATAILLE, Emma VÉRON, Christiane FUMALLE, M. Alain PASQUEREAU, Mmes Muriel PETITGAS, Esther LEBOULEUX, M. Olivier DUBOIS, Mme Geneviève POTIER, MM. Denis ROCHER, Nicolas RENOU, Mme Manuela GOURICHON, M. Alain PONTONNIER, Mmes Marie-Paule FRÉMONT, Anne-Marie FOUILLEUX, M. Philippe MERCIER, Mmes Flavie GUIMBERT, Myriam LAMBERT, M. Daniel REGNER.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Mme Martine CRNKOVIC, MM. Eric DAVID, Claude DAVY, Mmes Nicole FOUCAULT, Dominique HUET, Liliane FOGLIARES, MM. Christophe FREUSLON, Vincent HUET, Mme Marie-Claude TALINEAU, M. Benoît LEGAY, Mme Blandine LETARD, M. Jean-Pierre FERRAND.

MEMBRES SUPPLÉANTS PRÉSENTS AVEC DROIT DE VOTE :

M. Gino ROSSI.

MEMBRES SUPPLÉANTS EXCUSÉS :

Mme Annick BARTHELAIX, M. Serge BASNIER, Mmes Corinne KALKER, Nelly POUSSIN, MM. Roland PINEAU, Christophe GASNIER.

PROCURATIONS VALABLES :

Monsieur Eric DAVID donne procuration à Monsieur Pierre PATERNE
Monsieur Claude DAVY donne procuration à Madame Brigitte TÊTU-ÉDIN
Madame Liliane FOGLIARES donne procuration à Monsieur Pascal LELIÈVRE
Monsieur Christophe FREUSLON donne procuration à Monsieur Daniel CHEVALIER
Monsieur Vincent HUET donne procuration à Madame Emma VÉRON
Madame Marie-Claude TALINEAU donne procuration à Monsieur Alain PASQUEREAU
Monsieur Benoît LEGAY donne procuration à Monsieur Olivier DUBOIS
Madame Blandine LETARD donne procuration à Madame Esther LEBOULEUX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Esther LEBOULEUX est désignée secrétaire de séance.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
TARIFS DES REDEVANCES À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023

(Finances locales - Fiscalité)

Nombre de membres en exercice	44
Nombre de membres présents	32
Nombre de votants	40
Nombre de procurations	08
<u>Vote :</u>	
Abstention	01
Nombre de suffrages exprimés	40
Vote "pour"	40
Vote "contre"	-
Date d'affichage	22 décembre 2022

**SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
TARIFS DES REDEVANCES À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023**

(Finances locales - Fiscalité)

Monsieur le Président indique que pour financer le service, il est procédé à la perception d'une redevance couvrant les charges consécutives aux investissements, au fonctionnement et aux renouvellements nécessaires au service, ainsi que les charges et les impositions de toute nature afférentes à leur exécution.

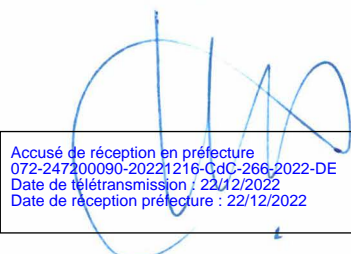
Il précise que la redevance assainissement collectif comprend une partie variable déterminée en fonction du volume d'eau prélevé par l'usager sur le réseau public de distribution, dont l'usage génère le rejet d'eaux usées collectées par le service d'assainissement. Elle peut également, le cas échéant, comprendre une partie fixe calculée pour couvrir tout ou partie des charges fixes du service d'assainissement.

Sur proposition de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire – à l'unanimité (Une abstention : Mme Laurence BATAILLE) – décide de fixer la redevance assainissement, pour l'année 2023, aux valeurs suivantes :

COMMUNE	2022		2023	
	PART FIXE € HT/AN	PART VARIABLE € HT/M ³	PART FIXE € HT/AN	PART VARIABLE € HT/M ³
ASNIERES-SUR-VEGRE	20,00	0,87	20,00	0,88
AUVERS-LE-HAMON	20,00	1,00	20,00	1,00
AVOISE	20,00	0,69	20,00	0,85
BOUESSAY	20,00	1,00	20,00	1,13
COURTILLERS	20,00	1,11	20,00	1,23
JUIGNE-SUR-SARTHE	20,00	1,29	20,00	1,39
LE BAILLEUL	20,00	0,84	20,00	1,00
LOUAILLES	20,00	1,33	20,00	1,44
NOTRE-DAME-DU-PE	20,00	1,50	20,00	1,58
PARCE-SUR-SARTHE	20,00	1,78	20,00	1,78
PRECIGNE	13,11	0,78	15,11	0,81
SABLE-SUR-SARTHE	10,00	0,87	12,00	0,88
SOLESMES	10,00	0,87	12,00	0,88
SOUVIGNE-SUR-SARTHE	10,00	1,08	12,00	1,20
VION	10,00	1,20	12,00	1,31

La secrétaire de séance,

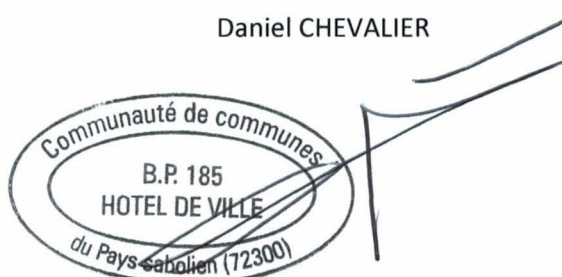
Esther LEBOULEUX



Accusé de réception en préfecture
072-247200090-20221216-CdC-266-2022-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Daniel CHEVALIER



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien
Séance du 16 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à dix-huit heures cinq, suite à la convocation adressée le neuf décembre deux mille vingt-deux par le Président, les membres du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien se sont réunis, à la salle de la Marbrerie, Parking de la Marbrerie, route de Poillé à Asnières-sur-Vègre, sous la présidence de Monsieur Daniel CHEVALIER.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Daniel CHEVALIER, Nicolas LEUDIÈRE, Pierre PATERNE, Jean-François ZALESNY, Michel GENDRY, Pascal LELIÈVRE, Jean-Louis LEMAÎTRE, Dominique LEROY, Antoine d'AMÉCOURT, Jean-Louis LEMARIÉ, Mme Brigitte TÊTU-ÉDIN, M. Joël ETIEMBRE, Mme Mélanie COSNIER, M. Serge DELOMMEAU, Mmes Laurence BATAILLE, Emma VÉRON, Christiane FUMALLE, M. Alain PASQUEREAU, Mmes Muriel PETITGAS, Esther LEBOULEUX, M. Olivier DUBOIS, Mme Geneviève POTIER, MM. Denis ROCHER, Nicolas RENOU, Mme Manuela GOURICHON, M. Alain PONTONNIER, Mmes Marie-Paule FRÉMONT, Anne-Marie FOUILLEUX, M. Philippe MERCIER, Mmes Flavie GUIMBERT, Myriam LAMBERT, M. Daniel REGNER.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Mme Martine CRNKOVIC, MM. Eric DAVID, Claude DAVY, Mmes Nicole FOUCAULT, Dominique HUET, Liliane FOGLIARESI, MM. Christophe FREUSLON, Vincent HUET, Mme Marie-Claude TALINEAU, M. Benoît LEGAY, Mme Blandine LETARD, M. Jean-Pierre FERRAND.

MEMBRES SUPPLÉANTS PRÉSENTS AVEC DROIT DE VOTE :

M. Gino ROSSI.

MEMBRES SUPPLÉANTS EXCUSÉS :

Mme Annick BARTHELAIX, M. Serge BASNIER, Mmes Corinne KALKER, Nelly POUSSIN, MM. Roland PINEAU, Christophe GASNIER.

PROCURATIONS VALABLES :

Monsieur Eric DAVID donne procuration à Monsieur Pierre PATERNE
Monsieur Claude DAVY donne procuration à Madame Brigitte TÊTU-ÉDIN
Madame Liliane FOGLIARESI donne procuration à Monsieur Pascal LELIÈVRE
Monsieur Christophe FREUSLON donne procuration à Monsieur Daniel CHEVALIER
Monsieur Vincent HUET donne procuration à Madame Emma VÉRON
Madame Marie-Claude TALINEAU donne procuration à Monsieur Alain PASQUEREAU
Monsieur Benoît LEGAY donne procuration à Monsieur Olivier DUBOIS
Madame Blandine LETARD donne procuration à Madame Esther LEBOULEUX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Esther LEBOULEUX est désignée secrétaire de séance.

**SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
TARIFS DES REDEVANCES À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023**

(Finances locales - Fiscalité)

Nombre de membres en exercice	44
Nombre de membres présents	33
Nombre de votants	41
Nombre de procurations	08
<u>Vote :</u>	
Abstention	-
Nombre de suffrages exprimés	41
Vote "pour"	41
Vote "contre"	-
Date d'affichage	30 décembre 2022

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
TARIFS DES REDEVANCES À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023

(Finances locales - Fiscalité)

Monsieur le Président rappelle que le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) réalise un certain nombre de contrôles réglementaires auprès des usagers du service sur tout le territoire de la Communauté de communes du Pays sabolien.

Dans le cadre de ces missions de contrôle des installations d'assainissement non collectif, le SPANC contrôle les installations allant jusqu'à 199 équivalents-habitants (EH). La réglementation distinguant les installations inférieures ou égales à 20 EH et celles supérieures à 20 EH, le SPANC propose d'appliquer des redevances et pénalités différentes suivant le dimensionnement des ouvrages.

Pour les installations supérieures à 20 EH, en plus des contrôles habituels, le SPANC est chargé de vérifier le cahier de vie des installations. Il est proposé d'appliquer une redevance forfaitaire pour ce contrôle.

Pour tous types d'installations et pour pallier les absences de mises aux normes obligatoires, le SPANC propose de mettre en place une pénalité forfaitaire. Cette pénalité sera appliquée lors des contrôles de fonctionnement. Le tarif varie suivant le dimensionnement de l'installation.

Pour tous types d'installations, il est également proposé un tarif pour l'obstacle à l'accomplissement des missions du SPANC. Le tarif varie suivant le dimensionnement de l'installation.

A compter du 1^{er} janvier 2023, il est proposé de fixer les montants forfaitaires hors taxes pour les contrôles des installations d'assainissement non collectif comme suit :

1/ INSTALLATIONS INFÉRIEURES OU ÉGALES À 20 ÉQUIVALENTS HABITANTS

Installation d'assainissement non collectif existante :

- ✓ Contrôle de fonctionnement : 82 €
- ✓ Contrôle de fonctionnement pour une vente immobilière : 82 €
- ✓ Redevance pour obstacle à l'accomplissement de la mission du SPANC : 164 €
- ✓ Pénalités en cas d'absence d'installation d'assainissement non collectif, ou de dysfonctionnement grave de l'installation existante : 82 €

Construction ou réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif :

- ✓ Contrôle de conception : 65 € (redevance forfaitaire pour l'instruction du dossier et le contrôle sur site)
- ✓ Contrôle de réalisation (1^{ère} visite) : 82 € (redevance forfaitaire pour le 1^{er} contrôle de bonne exécution et réalisation des travaux d'assainissement non collectif)
- ✓ Contrôle de réalisation (2^{ème} visite et suivantes) : 41 € (redevance forfaitaire pour chaque visite complémentaire au 1^{er} contrôle de réalisation)

Réhabilitation subventionnée par l'Agence de l'eau :

- ✓ Forfait pour l'accompagnement individuel (en supplément des redevances de conception et de réalisation, applicable une seule fois) : 50 €

Pour tous les contrôles :

- ✓ Redevance forfaitaire pour déplacement inutile : 50 €

2/ INSTALLATIONS SUPÉRIEURES À 20 ÉQUIVALENTS HABITANTS

2.1/ Installations comprises entre 21 et 100 équivalents habitants

Installation d'assainissement non collectif existante :

- ✓ Contrôle de fonctionnement avec ou sans vente : 145 €
- ✓ Redevance pour obstacle à l'accomplissement de la mission du SPANC : 290 €
- ✓ Pénalités en cas d'absence d'installation d'assainissement non collectif, ou de dysfonctionnement grave de l'installation existante (à partir du second contrôle de fonctionnement) : 145 €
- ✓ Contrôle annuel du cahier de vie : 25 €
- ✓ Redevance pour obstacle à l'accomplissement du contrôle annuel : 50 €

Construction ou réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif

- ✓ Contrôle de conception : 135 €
- ✓ Contrôle de réalisation (1^{ère} visite) : 150 €
- ✓ Contrôle de réalisation (2^{ème} visite et suivantes) : 70 €

2.2/ Installations comprises entre 101 et 199 équivalents habitants

Installation d'assainissement non collectif existante :

- ✓ Contrôle de fonctionnement avec ou sans vente : 200 €
- ✓ Redevance pour obstacle à l'accomplissement de la mission du SPANC : 400 €
- ✓ Pénalités en cas d'absence d'installation d'assainissement non collectif, ou de dysfonctionnement grave de l'installation existante (à partir du second contrôle de fonctionnement) : 200 €
- ✓ Contrôle annuel du cahier de vie : 25 €
- ✓ Redevance pour obstacle à l'accomplissement du contrôle annuel : 50 €

Construction ou réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif

- ✓ Contrôle de conception : 185 €
- ✓ Contrôle de réalisation (1^{ère} visite) : 210 €
- ✓ Contrôle de réalisation (2^{ème} visite et suivantes) : 100 €

Pour tous les contrôles :

- ✓ Redevance forfaitaire pour déplacement inutile : 50 €

A compter du 1^{er} janvier 2023, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire – à l'unanimité – décide de fixer les montants forfaitaires hors taxes pour les contrôles des installations d'assainissement non collectif comme suit :

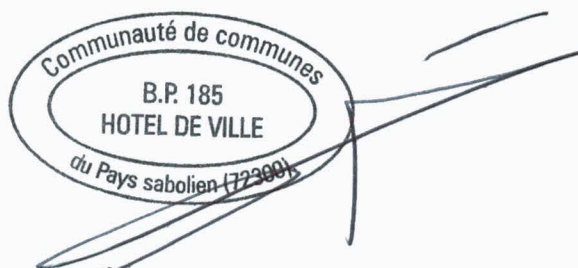
La secrétaire de séance,

Esther LÉBOULEUX

Accusé de réception en préfecture
072-247200090-20221216-CdC-267-2022-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Daniel CHEVALIER



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien
Séance du 16 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à dix-huit heures cinq, suite à la convocation adressée le neuf décembre deux mille vingt-deux par le Président, les membres du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien se sont réunis, à la salle de la Marbrerie, Parking de la Marbrerie, route de Poillé à Asnières-sur-Vègre, sous la présidence de Monsieur Daniel CHEVALIER.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Daniel CHEVALIER, Nicolas LEUDIÈRE, Pierre PATERNE, Jean-François ZALESNY, Michel GENDRY, Pascal LELIÈVRE, Jean-Louis LEMÂÎTRE, Dominique LEROY, Antoine d'AMÉCOURT, Jean-Louis LEMARIÉ, Mme Brigitte TÊTU-ÉDIN, M. Joël ETIEMBRE, Mme Mélanie COSNIER, M. Serge DELOMMEAU, Mmes Laurence BATAILLE, Emma VÉRON, Christiane FUMALLE, M. Alain PASQUEREAU, Mmes Muriel PETITGAS, Esther LEBOULEUX, M. Olivier DUBOIS, Mme Geneviève POTIER, MM. Denis ROCHER, Nicolas RENOU, Mme Manuela GOURICHON, M. Alain PONTONNIER, Mmes Marie-Paule FRÉMONT, Anne-Marie FOUILLEUX, M. Philippe MERCIER, Mmes Flavie GUIMBERT, Myriam LAMBERT, M. Daniel REGNER.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Mme Martine CRNKOVIC, MM. Eric DAVID, Claude DAVY, Mmes Nicole FOUCAULT, Dominique HUET, Liliane FOGLIARESI, MM. Christophe FREUSLON, Vincent HUET, Mme Marie-Claude TALINEAU, M. Benoît LEGAY, Mme Blandine LETARD, M. Jean-Pierre FERRAND.

MEMBRES SUPPLÉANTS PRÉSENTS AVEC DROIT DE VOTE :

M. Gino ROSSI.

MEMBRES SUPPLÉANTS EXCUSÉS :

Mme Annick BARTHELAIX, M. Serge BASNIER, Mmes Corinne KALKER, Nelly POUSSIN, MM. Roland PINEAU, Christophe GASNIER.

PROCURATIONS VALABLES :

Monsieur Eric DAVID donne procuration à Monsieur Pierre PATERNE
Monsieur Claude DAVY donne procuration à Madame Brigitte TÊTU-ÉDIN
Madame Liliane FOGLIARESI donne procuration à Monsieur Pascal LELIÈVRE
Monsieur Christophe FREUSLON donne procuration à Monsieur Daniel CHEVALIER
Monsieur Vincent HUET donne procuration à Madame Emma VÉRON
Madame Marie-Claude TALINEAU donne procuration à Monsieur Alain PASQUEREAU
Monsieur Benoît LEGAY donne procuration à Monsieur Olivier DUBOIS
Madame Blandine LETARD donne procuration à Madame Esther LEBOULEUX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Esther LEBOULEUX est désignée secrétaire de séance.

PARTICIPATION AU FINANCEMENT POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ANNÉE 2023

(Finances locales- Fiscalité)

Nombre de membres en exercice	44
Nombre de membres présents	33
Nombre de votants	41
Nombre de procurations	08
Vote :	
Abstention	-
Nombre de suffrages exprimés	41
Vote "pour"	41
Vote "contre"	-
Date d'affichage	22 décembre 2022

PARTICIPATION AU FINANCEMENT POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ANNÉE 2023

(Finances locales - Fiscalité)

Monsieur le Président indique que la Participation au Financement pour l'Assainissement Collectif (PFAC) permet le financement des travaux d'assainissement collectif et est due par le propriétaire de l'immeuble qui se raccorde. Son montant est institué par délibération du Conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire – à l'unanimité – adopte les tarifs ci-après présentés :

COMMUNE	PFAC EN €	
	2022	2023
ASNIERES-SUR-VEGRE	1 000	1 000
AUVERS-LE-HAMON	1 000	1 000
AVOISE	1 000	1 000
BOUESSAY	1 000	1 000
COURTILLERS	1 000	1 000
JUIGNE-SUR-SARTHE	1 000	1 000
LE BAILLEUL	1 000	1 000
LOUAILLES	1 000	1 000
NOTRE-DAME-DU-PE	1 000	1 000
PARCE-SUR-SARTHE	1 000	1 000
PRECIGNE	1 000	1 000
SABLE-SUR-SARTHE	1 000	1 000
SOLESMES	1 000	1 000
SOUVIGNE-SUR-SARTHE	1 000	1 000
VION	1 000	1 000

La secrétaire de séance,

Esther LEBOULEUX

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Daniel CHEVALIER



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien
Séance du 16 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à dix-huit heures cinq, suite à la convocation adressée le neuf décembre deux mille vingt-deux par le Président, les membres du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien se sont réunis, à la salle de la Marbrerie, Parking de la Marbrerie, route de Poillé à Asnières-sur-Vègre, sous la présidence de Monsieur Daniel CHEVALIER.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Daniel CHEVALIER, Nicolas LEUDIÈRE, Pierre PATERNE, Jean-François ZALESNY, Michel GENDRY, Pascal LELIÈVRE, Jean-Louis LEMAÎTRE, Dominique LEROY, Antoine d'AMÉCOURT, Jean-Louis LEMARIÉ, Mme Brigitte TÊTU-ÉDIN, M. Joël ETIEMBRE, Mme Mélanie COSNIER, M. Serge DELOMMEAU, Mmes Laurence BATAILLE, Emma VÉRON, Christiane FUMALLE, M. Alain PASQUEREAU, Mmes Muriel PETITGAS, Esther LEBOULEUX, M. Olivier DUBOIS, Mme Geneviève POTIER, MM. Denis ROCHER, Nicolas RENOU, Mme Manuela GOURICHON, M. Alain PONTONNIER, Mmes Marie-Paule FRÉMONT, Anne-Marie FOUILLEUX, M. Philippe MERCIER, Mmes Flavie GUIMBERT, Myriam LAMBERT, M. Daniel REGNER.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Mme Martine CRNKOVIC, MM. Eric DAVID, Claude DAVY, Mmes Nicole FOUCAULT, Dominique HUET, Liliane FOGLIARES, MM. Christophe FREUSLON, Vincent HUET, Mme Marie-Claude TALINEAU, M. Benoît LEGAY, Mme Blandine LETARD, M. Jean-Pierre FERRAND.

MEMBRES SUPPLÉANTS PRÉSENTS AVEC DROIT DE VOTE :

M. Gino ROSSI.

MEMBRES SUPPLÉANTS EXCUSÉS :

Mme Annick BARTHELAI, M. Serge BASNIER, Mmes Corinne KALKER, Nelly POUSSIN, MM. Roland PINEAU, Christophe GASNIER.

PROCURATIONS VALABLES :

Monsieur Eric DAVID donne procuration à Monsieur Pierre PATERNE
Monsieur Claude DAVY donne procuration à Madame Brigitte TÊTU-ÉDIN
Madame Liliane FOGLIARES donne procuration à Monsieur Pascal LELIÈVRE
Monsieur Christophe FREUSLON donne procuration à Monsieur Daniel CHEVALIER
Monsieur Vincent HUET donne procuration à Madame Emma VÉRON
Madame Marie-Claude TALINEAU donne procuration à Monsieur Alain PASQUEREAU
Monsieur Benoît LEGAY donne procuration à Monsieur Olivier DUBOIS
Madame Blandine LETARD donne procuration à Madame Esther LEBOULEUX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Esther LEBOULEUX est désignée secrétaire de séance.

CONVENTION DE PARTENARIAT
POUR LE DEVELOPPEMENT DE SERVICES NUMERIQUES EN BIBLIOTHEQUE

(Domaines de compétences par thèmes - Culture)

Nombre de membres en exercice	44
Nombre de membres présents	33
Nombre de votants	41
Nombre de procurations	08
Vote :	
Abstention	-
Nombre de suffrages exprimés	41
Vote "pour"	41
Vote "contre"	-
Date d'affichage	22 décembre 2022

CONVENTION DE PARTENARIAT
POUR LE DEVELOPPEMENT DE SERVICES NUMERIQUES EN BIBLIOTHEQUE

(Domaines de compétences par thèmes - Culture)

Monsieur le Président rappelle que le Département de la Sarthe a adopté un Schéma Départemental de Lecture Publique pour les années 2014-2020. Ce schéma présente les grands enjeux de la lecture publique, un état des bibliothèques sarthoises et les orientations que le Département souhaite mettre en œuvre.

Depuis 2015, la Communauté de communes s'est engagée dans un projet expérimental qui a contribué à l'élaboration de la plateforme de contenus Médiabox, service de ressources numériques au bénéfice des usagers.

La Communauté de communes souhaite s'inscrire à nouveau dans cette démarche et contribuer au développement du projet numérique.

L'accompagnement mis en place par le Département pour la conduite du projet numérique et la mise à disposition des ressources font l'objet d'une participation financière à la charge de la collectivité fixée à 0,13 € par habitant pour l'année 2023, sur une base de 29 421 habitants en 2022 (base INSEE 2019) le montant de la cotisation s'élève à 3 824,73 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire – à l'unanimité – décide d'approuver les termes de la convention et d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant à la signer.

La secrétaire de séance,

Esther LEBOULEUX



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Daniel CHEVALIER



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien
Séance du 16 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à dix-huit heures cinq, suite à la convocation adressée le neuf décembre deux mille vingt-deux par le Président, les membres du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien se sont réunis, à la salle de la Marbrerie, Parking de la Marbrerie, route de Poillé à Asnières-sur-Vègre, sous la présidence de Monsieur Daniel CHEVALIER.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Daniel CHEVALIER, Nicolas LEUDIÈRE, Pierre PATERNE, Jean-François ZALESNY, Michel GENDRY, Pascal LELIÈVRE, Jean-Louis LEMÂÎTRE, Dominique LEROY, Antoine d'AMÉCOURT, Jean-Louis LEMARIÉ, Mme Brigitte TÊTU-ÉDIN, M. Joël ETIEMBRE, Mme Mélanie COSNIER, M. Serge DELOMMEAU, Mmes Laurence BATAILLE, Emma VÉRON, Christiane FUMALLE, M. Alain PASQUEREAU, Mmes Muriel PETITGAS, Esther LEBOULEUX, M. Olivier DUBOIS, Mme Geneviève POTIER, MM. Denis ROCHER, Nicolas RENOU, Mme Manuela GOURICHON, M. Alain PONTONNIER, Mmes Marie-Paule FRÉMONT, Anne-Marie FOUILLEUX, M. Philippe MERCIER, Mmes Flavie GUIMBERT, Myriam LAMBERT, M. Daniel REGNER.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Mme Martine CRNKOVIC, MM. Eric DAVID, Claude DAVY, Mmes Nicole FOUCAULT, Dominique HUET, Liliane FOGLIARES, MM. Christophe FREUSLON, Vincent HUET, Mme Marie-Claude TALINEAU, M. Benoît LEGAY, Mme Blandine LETARD, M. Jean-Pierre FERRAND.

MEMBRES SUPPLÉANTS PRÉSENTS AVEC DROIT DE VOTE :

M. Gino ROSSI.

MEMBRES SUPPLÉANTS EXCUSÉS :

Mme Annick BARTHELAIX, M. Serge BASNIER, Mmes Corinne KALKER, Nelly POUSSIN, MM. Roland PINEAU, Christophe GASNIER.

PROCURATIONS VALABLES :

Monsieur Eric DAVID donne procuration à Monsieur Pierre PATERNE
Monsieur Claude DAVY donne procuration à Madame Brigitte TÊTU-ÉDIN
Madame Liliane FOGLIARES donne procuration à Monsieur Pascal LELIÈVRE
Monsieur Christophe FREUSLON donne procuration à Monsieur Daniel CHEVALIER
Monsieur Vincent HUET donne procuration à Madame Emma VÉRON
Madame Marie-Claude TALINEAU donne procuration à Monsieur Alain PASQUEREAU
Monsieur Benoît LEGAY donne procuration à Monsieur Olivier DUBOIS
Madame Blandine LETARD donne procuration à Madame Esther LEBOULEUX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Esther LEBOULEUX est désignée secrétaire de séance.

MEDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE - TARIFS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023

(Finances locales - Divers)

Nombre de membres en exercice	44
Nombre de membres présents	33
Nombre de votants	41
Nombre de procurations	08
<u>Vote :</u>	
Abstention	-
Nombre de suffrages exprimés	41
Vote "pour"	41
Vote "contre"	-
Date d'affichage	22 décembre 2022

MEDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE - TARIFS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023

(Abroge la délibération n° CdC-183-2018 du 28 septembre 2018)

(Finances locales - Divers)

Sur proposition de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire – à l’unanimité – décide, de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2023, les tarifs de la lecture publique comme suit :

TARIF	CDC	HORS CDC
<i>Enfant et jeune jusqu'à 18 ans</i>	<i>Gratuit</i>	<i>Gratuit</i>
<i>Détenteur de passeports loisirs</i>		
<i>À partir de 19 ans</i>	<i>Gratuit</i>	<i>Gratuit</i>
<i>Abonnement famille*</i>	<i>Gratuit</i>	<i>Gratuit</i>
<i>Abonnement groupe non scolaire</i>	<i>Gratuit</i>	<i>Gratuit</i>
<i>Abonnement groupe scolaire</i>	<i>Gratuit</i>	<i>Pas d'accueil</i>
<i>Consultation sur place</i>	<i>Gratuit</i>	
<i>Animation</i>	<i>Gratuit</i>	
<i>Accès espace multimédia</i>	<i>Gratuit</i>	
Tarif impression par page	0,10 €	
Pénalité de retard par/abonnement et par prêt	3,00 €	
Remplacement d'une carte volée ou perdue	4,00 €	
Vente du livre « Pierre Reverdy, au bonheur des mots »	7,50 €	
Documents désherbés	1,00 € (possibilité de faire des lots pour les petits formats)	
L'atelier bureautique		
Séance à l'unité	2,00 € pour les abonnés 4,00 € pour les non abonnés habitant sur le territoire de la Communauté de communes 6,00 € pour les non abonnés habitant hors du territoire de la Communauté de communes	
Séances parcours	10,00 € pour les abonnés 20,00 € pour les non abonnés habitant sur le territoire de la Communauté de communes 30,00 € pour les non abonnés habitant hors du territoire de la Communauté de communes	

FabLab	2,00 € de l'heure par usager pour palier le coût des consommables 50,00 € HT la demi-heure pour la mise à disposition du Fablab aux professionnels (entreprises)
--------	---

*famille : à partir de 2 personnes habitant à la même adresse – 1 carte par membre de la famille

Il est précisé qu'un prêt peut comprendre jusqu'à 10 documents tous supports par abonnement pour 21 jours.

Le bénévole signataire d'une convention de bénévolat pourra bénéficier de la gratuité de son abonnement individuel.

Le paiement peut être réglé par paiement direct (numéraire, chèque bancaire libellé à l'ordre du trésor public, carte bancaire) et de tout dispositif d'aide tels que : bon CAF, chèques vacances (ANCV), ticket MSA, passeport culture loisirs, bon Temps Libre, chèque collège 72, passeport lycées.

La secrétaire de séance,

Esther LEBOULEUX



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Daniel CHEVALIER



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien
Séance du 16 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à dix-huit heures cinq, suite à la convocation adressée le neuf décembre deux mille vingt-deux par le Président, les membres du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien se sont réunis, à la salle de la Marbrerie, Parking de la Marbrerie, route de Poillé à Asnières-sur-Vègre, sous la présidence de Monsieur Daniel CHEVALIER.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Daniel CHEVALIER, Nicolas LEUDIÈRE, Pierre PATERNE, Jean-François ZALESNY, Michel GENDRY, Pascal LELIÈVRE, Jean-Louis LEMAÎTRE, Dominique LEROY, Antoine d'AMÉCOURT, Jean-Louis LEMARIÉ, Mme Brigitte TÊTU-ÉDIN, M. Joël ETIEMBRE, Mme Mélanie COSNIER, M. Serge DELOMMEAU, Mmes Laurence BATAILLE, Emma VÉRON, Christiane FUMALLE, M. Alain PASQUEREAU, Mmes Muriel PETITGAS, Esther LEBOULEUX, M. Olivier DUBOIS, Mme Geneviève POTIER, MM. Denis ROCHER, Nicolas RENOU, Mme Manuela GOURICHON, M. Alain PONTONNIER, Mmes Marie-Paule FRÉMONT, Anne-Marie FOUILLEUX, M. Philippe MERCIER, Mmes Flavie GUIMBERT, Myriam LAMBERT, M. Daniel REGNER.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Mme Martine CRNKOVIC, MM. Eric DAVID, Claude DAVY, Mmes Nicole FOUCAULT, Dominique HUET, Liliane FOGLIARES, MM. Christophe FREUSLON, Vincent HUET, Mme Marie-Claude TALINEAU, M. Benoît LEGAY, Mme Blandine LETARD, M. Jean-Pierre FERRAND.

MEMBRES SUPPLÉANTS PRÉSENTS AVEC DROIT DE VOTE :

M. Gino ROSSI.

MEMBRES SUPPLÉANTS EXCUSÉS :

Mme Annick BARTHELAIX, M. Serge BASNIER, Mmes Corinne KALKER, Nelly POUSSIN, MM. Roland PINEAU, Christophe GASNIER.

PROCURATIONS VALABLES :

Monsieur Eric DAVID donne procuration à Monsieur Pierre PATERNE
Monsieur Claude DAVY donne procuration à Madame Brigitte TÊTU-ÉDIN
Madame Liliane FOGLIARES donne procuration à Monsieur Pascal LELIÈVRE
Monsieur Christophe FREUSLON donne procuration à Monsieur Daniel CHEVALIER
Monsieur Vincent HUET donne procuration à Madame Emma VÉRON
Madame Marie-Claude TALINEAU donne procuration à Monsieur Alain PASQUEREAU
Monsieur Benoît LEGAY donne procuration à Monsieur Olivier DUBOIS
Madame Blandine LETARD donne procuration à Madame Esther LEBOULEUX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Esther LEBOULEUX est désignée secrétaire de séance.

**CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU
SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES – ANNÉE 2022-2025**

(Domaines de compétences par thèmes - Culture)

Nombre de membres en exercice	44
Nombre de membres présents	33
Nombre de votants	41
Nombre de procurations	08
<u>Vote :</u>	
Abstention	-
Nombre de suffrages exprimés	41
Vote "pour"	41
Vote "contre"	-
Date d'affichage	22 décembre 2022

CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU
SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES – ANNÉE 2022-2025

(Domaines de compétences par thèmes - Culture)

Le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal du Pays sabolien est à la fois un acteur et un relais privilégié pour la mobilisation des politiques culturelles territoriales en direction des enseignements et des pratiques artistiques dans le secteur Vallée de la Sarthe. Avec les Conservatoires à rayonnement départemental du Mans et de l'agglomération d'Alençon, les compétences mises en œuvre assurent une structuration essentielle pour l'équilibre départemental et pour tout le sud de la Sarthe.

La convention précise les grands axes du Schéma départemental des enseignements artistiques (accès aux pratiques, accueil des personnes en situation de handicap, ouverture aux arts du cirque, recrutement des enseignants) et désigne l'établissement comme pôle ressource pour le secteur Vallée de la Sarthe. Elle formule un certain nombre de préconisations pour son développement.

La convention précise la participation du Département au financement de l'établissement pour l'année 2022, 2023, 2024 et 2025 à hauteur de 130 000 € dont 20 000 € dédiés à la coordination et à l'animation de la mission ressource.

Dans le cadre de cette mission ressource, le conservatoire apporte ses compétences pour :

- Animer des projets inter-établissements sur le Secteur, ils peuvent aussi s'étendre à une coopération avec les secteurs voisins ;
- Apporter une assistance aux établissements qui le demandent pour développer un cursus art dramatique et de danse ;
- Faciliter l'accès des élèves dans le sud de la Sarthe en 2nd cycle, ainsi qu'aux enseignements rares proposés par l'établissement ;
- Agir à son échelle en tant que référent handicap pour l'enseignement artistique ;
- Apporter sa compétence et sa capacité de projet aux établissements du secteur, et aussi autant que faire se peut auprès des associations musicales du même secteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire – à l'unanimité – autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise en œuvre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques pour les années 2022-2025.

La secrétaire de séance,

Esther LÉBOULEUX



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Daniel CHEVALIER



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien
Séance du 16 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à dix-huit heures cinq, suite à la convocation adressée le neuf décembre deux mille vingt-deux par le Président, les membres du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien se sont réunis, à la salle de la Marbrerie, Parking de la Marbrerie, route de Poillé à Asnières-sur-Vègre, sous la présidence de Monsieur Daniel CHEVALIER.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Daniel CHEVALIER, Nicolas LEUDIÈRE, Pierre PATERNE, Jean-François ZALESNY, Michel GENDRY, Pascal LELIÈVRE, Jean-Louis LEMAÎTRE, Dominique LEROY, Antoine d'AMÉCOURT, Jean-Louis LEMARIÉ, Mme Brigitte TÊTU-ÉDIN, M. Joël ETIEMBRE, Mme Mélanie COSNIER, M. Serge DELOMMEAU, Mmes Laurence BATAILLE, Emma VÉRON, Christiane FUMALLE, M. Alain PASQUEREAU, Mmes Muriel PETITGAS, Esther LEBOULEUX, M. Olivier DUBOIS, Mme Geneviève POTIER, MM. Denis ROCHER, Nicolas RENOU, Mme Manuela GOURICHON, M. Alain PONTONNIER, Mmes Marie-Paule FRÉMONT, Anne-Marie FOUILLEUX, M. Philippe MERCIER, Mmes Flavie GUIMBERT, Myriam LAMBERT, M. Daniel REGNER.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Mme Martine CRNKOVIC, MM. Eric DAVID, Claude DAVY, Mmes Nicole FOUCAULT, Dominique HUET, Liliane FOGLIARESI, MM. Christophe FREUSLON, Vincent HUET, Mme Marie-Claude TALINEAU, M. Benoît LEGAY, Mme Blandine LETARD, M. Jean-Pierre FERRAND.

MEMBRES SUPPLÉANTS PRÉSENTS AVEC DROIT DE VOTE :

M. Gino ROSSI.

MEMBRES SUPPLÉANTS EXCUSÉS :

Mme Annick BARTHELAIX, M. Serge BASNIER, Mmes Corinne KALKER, Nelly POUSSIN, MM. Roland PINEAU, Christophe GASNIER.

PROCURATIONS VALABLES :

Monsieur Eric DAVID donne procuration à Monsieur Pierre PATERNE
Monsieur Claude DAVY donne procuration à Madame Brigitte TÊTU-ÉDIN
Madame Liliane FOGLIARESI donne procuration à Monsieur Pascal LELIÈVRE
Monsieur Christophe FREUSLON donne procuration à Monsieur Daniel CHEVALIER
Monsieur Vincent HUET donne procuration à Madame Emma VÉRON
Madame Marie-Claude TALINEAU donne procuration à Monsieur Alain PASQUEREAU
Monsieur Benoît LEGAY donne procuration à Monsieur Olivier DUBOIS
Madame Blandine LETARD donne procuration à Madame Esther LEBOULEUX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Esther LEBOULEUX est désignée secrétaire de séance.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE RÉSIDENCE AVEC L'ENSEMBLE VOCAL SEGUIDO

(Domaines de compétences par thèmes - Culture)

Nombre de membres en exercice	44
Nombre de membres présents	33
Nombre de votants	41
Nombre de procurations	08
<u>Vote :</u>	
Abstention	-
Nombre de suffrages exprimés	41
Vote "pour"	41
Vote "contre"	-
Date d'affichage	22 décembre 2022

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE RÉSIDENCE AVEC L'ENSEMBLE VOCAL SEGUIDO

(Domaines de compétences par thèmes - Culture)

Le Conseil Communautaire est informé que l'association Ensemble Vocal Seguido mène des actions pédagogiques et de formation sur notre territoire en soutien au Conservatoire.

L'association répond aux besoins de formation exprimés par le Conservatoire, s'associe artistiquement à leur projet et permet des échanges avec les associations chorales du territoire.

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire – à l'unanimité – décide de :

- renouveler la convention de résidence avec l'Ensemble Vocal Seguido,
- d'attribuer une subvention au titre du fonctionnement de l'année 2023 de 9 000 €.

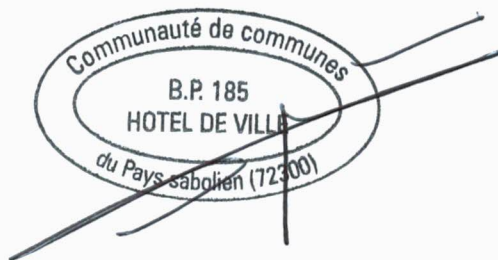
La secrétaire de séance,

Esther LEBOULEUX



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Daniel CHEVALIER



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien
Séance du 16 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à dix-huit heures cinq, suite à la convocation adressée le neuf décembre deux mille vingt-deux par le Président, les membres du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien se sont réunis, à la salle de la Marbrerie, Parking de la Marbrerie, route de Poillé à Asnières-sur-Vègre, sous la présidence de Monsieur Daniel CHEVALIER.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Daniel CHEVALIER, Nicolas LEUDIÈRE, Pierre PATERNE, Jean-François ZALESNY, Michel GENDRY, Pascal LELIÈVRE, Jean-Louis LEMAÎTRE, Dominique LEROY, Antoine d'AMÉCOURT, Jean-Louis LEMARIÉ, Mme Brigitte TÊTU-ÉDIN, M. Joël ETIEMBRE, Mme Mélanie COSNIER, M. Serge DELOMMEAU, Mmes Laurence BATAILLE, Emma VÉRON, Christiane FUMALLE, M. Alain PASQUEREAU, Mmes Muriel PETITGAS, Esther LEBOULEUX, M. Olivier DUBOIS, Mme Geneviève POTIER, MM. Denis ROCHER, Nicolas RENOU, Mme Manuela GOURICHON, M. Alain PONTONNIER, Mmes Marie-Paule FRÉMONT, Anne-Marie FOUILLEUX, M. Philippe MERCIER, Mmes Flavie GUIMBERT, Myriam LAMBERT, M. Daniel REGNER.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Mme Martine CRNKOVIC, MM. Eric DAVID, Claude DAVY, Mmes Nicole FOUCAULT, Dominique HUET, Liliane FOGLIARES, MM. Christophe FREUSLON, Vincent HUET, Mme Marie-Claude TALINEAU, M. Benoît LEGAY, Mme Blandine LETARD, M. Jean-Pierre FERRAND.

MEMBRES SUPPLÉANTS PRÉSENTS AVEC DROIT DE VOTE :

M. Gino ROSSI.

MEMBRES SUPPLÉANTS EXCUSÉS :

Mme Annick BARTHELAIX, M. Serge BASNIER, Mmes Corinne KALKER, Nelly POUSSIN, MM. Roland PINEAU, Christophe GASNIER.

PROCURATIONS VALABLES :

Monsieur Eric DAVID donne procuration à Monsieur Pierre PATERNE
Monsieur Claude DAVY donne procuration à Madame Brigitte TÊTU-ÉDIN
Madame Liliane FOGLIARES donne procuration à Monsieur Pascal LELIÈVRE
Monsieur Christophe FREUSLON donne procuration à Monsieur Daniel CHEVALIER
Monsieur Vincent HUET donne procuration à Madame Emma VÉRON
Madame Marie-Claude TALINEAU donne procuration à Monsieur Alain PASQUEREAU
Monsieur Benoît LEGAY donne procuration à Monsieur Olivier DUBOIS
Madame Blandine LETARD donne procuration à Madame Esther LEBOULEUX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Esther LEBOULEUX est désignée secrétaire de séance.

CONSERVATOIRE et MAISON DES ARTS ET DES ENSEIGNEMENTS – ACTIVITÉS RÉGULIÈRES
TARIFS À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2023

(Finances locales - Divers)

Nombre de membres en exercice	44
Nombre de membres présents	33
Nombre de votants	41
Nombre de procurations	08
<u>Vote :</u>	
Abstention	-
Nombre de suffrages exprimés	41
Vote "pour"	41
Vote "contre"	-
Date d'affichage	22 décembre 2022

CONSERVATOIRE et MAISON DES ARTS ET DES ENSEIGNEMENTS – ACTIVITÉS RÉGULIÈRES

TARIFS À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2023

(Abroge la délibération n° CdC-101-2022 du 8 avril 2022)

(Finances locales - Divers)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire – à l’unanimité - décide de fixer, à compter du 1^{er} septembre 2023, les tarifs des activités régulières communautaires proposées par la Maison des Arts & des Enseignements, comme suit :

1) Tarifs des activités

TYPE	ACTIVITES	Communauté de communes du Pays sabolien		HORS Communauté de communes du Pays sabolien	
		moins de 26 ans	26 ans et plus	moins de 26 ans	26 ans et plus
Sensibilisation (cours collectifs)	Graine d'artiste	87 €		151 €	
Atelier (cours collectifs)	Art de vivre/Danse HC/Bel âge/Pratique collective	87 €	105 €	151 €	185 €
Activité encadrée cursus année	Artisanat d'Art/art P/langues/Théâtre HC	168 €	260 €	249 €	385 €
Activité encadrée cursus mois	Arts plastiques	87 €	105 €	151 €	185 €
Cursus Danse/Théâtre	Cycle 1	168 €	260 €	249 €	385 €
	Cycle 2	179 €	270 €	264 €	400 €
	Cycle 3	189 €	281 €	279 €	415 €
Cursus Musique	Pack Accès Cycle 1	194 €		287 €	
	Cycle 1 (FM-Instrument-Pratique coll.)	243 €	450 €	393 €	592 €
	Cycle 2 (FM-Instrument-2 Pratique coll.)	253 €	460 €	403 €	602 €
	Cycle 3 (FM-Instrument-3 Pratique coll.-projet perso)	263 €	470 €	413 €	612 €
Cours individuel	Instrument seul	181 €	380 €	266 €	464 €
Initiation/FM seule	FM seule/Initiation MAA/théâtre/danse/arts visuels	122 €	182 €	249 €	385 €
Conférences	Histoire de l'art	5 € l'unité -20 € forfait 5 et 40 € l'année - Gratuit pour les élèves du cursus art visuel			
Horaires aménagées	CHAD	156 €			
	CHAM	191 €			
Milieu scolaire	OAE	97 €			

TYPE	ACTIVITES	Communauté de communes du Pays sabolien		HORS Communauté de communes du Pays sabolien			
		moins de 26 ans	26 ans et plus	moins de 26 ans	26 ans et plus		
Locations	Instrument 1ère année	82 €		Studio danse/ audition	286 €	Steel drum 6 fûts/an	510 €
	Instrument 2ème année	92 €		clavecin double	326 €	Steel drum complet/an	1 530 €
	Instrument 3ème année	112 €		Epinette/ piano droit	117 €	Clavecin simple	184 €
	La rage	8€ séance 2h15	57€ forf. 10 séances	Piano numérique	61 €		
		Communauté de communes du Pays sabolien		HORS Communauté de communes du Pays Sabolien			
Autonomie (cours collectifs)	clubs	29 € (gratuit encadrant)		51 € (gratuit encadrant)			

↳ Accès au site :

Une carte d'accès au site est remise gratuitement aux usagers du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal dont les cours sont dispensés à l'Apostrophe. En cas de perte, cette carte sera facturée 4 € à l'utilisateur.

↳ Gratuité :

- Les bénévoles responsables d'un club à la Maison des Arts et des Enseignements disposent de la gratuité d'accès à l'ensemble des clubs ainsi qu'aux conférences organisées par la Maison des Arts et des Enseignements.
- Gratuité à toutes les conférences pour les inscrits aux activités arts visuels du conservatoire/Maison des Arts et des Enseignements.

↳ Définition des tranches d'âges :

Un élève ayant 25 ans au moment de l'inscription et atteignant 26 ans au cours de la saison bénéficie du tarif moins de 26 ans.

↳ Critères pour définir la notion d'activité :

- la notion d'activité est rattachée à l'existence d'un tarif ;
- dans la mesure où un élève est inscrit sur 2 cycles différents (FM/instrument), c'est le cycle instrumental qui définit le tarif pour les packs cursus
- sont exclus de la procédure de réduction : les tarifs concernant les clubs, les stages ou activités ponctuelles, les locations de salles ou de matériels.

↳ Rappel des réductions :

- Réduction "famille" applicable à chacun : - 20 % pour 2 personnes, - 30 % pour 3 personnes et plus.
- Réduction "multi activités" : - 10 % pour 2 activités, - 20 % pour 3 activités et au-delà. Sauf sur le pack cursus et tarification CHAM/CHAD.

Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles. La réduction "famille" est prioritaire sur la réduction "multi activités".

En cas d'inscription en cours d'année, les réductions multi activités ou "famille" s'appliquent à partir de l'inscription à la dernière activité. Il ne peut y avoir de rétroactivité de ces réductions.

↳ **Critères pour l'application des réductions :**

- Le critère de résidence correspond à : une personne ou famille résidant sur le territoire de la Communauté de communes du Pays sabolien.

↳ **Conditions de paiement des activités :**

- Le tarif est annuel et forfaitaire.
- Le paiement peut être réglé en une seule fois ou être mensualisé. Il peut s'effectuer soit par paiement direct [numéraire, carte bancaire, chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public, bons CAF, chèque ANCV, tickets MSA, passeport culture loisirs, passeport loisirs CCAS (se renseigner auprès de la mairie)], soit par prélèvement automatique.

Nota : Les personnes qui souhaitent cesser le prélèvement automatique doivent en faire la demande par courrier auprès du Guichet Unique.

- Début de l'activité en cours d'année : après le début de la saison des activités, la personne qui s'inscrit en cours de mois doit l'intégralité du forfait mensuel.

↳ **Conditions de remboursement :**

Tout arrêt de cours avant les vacances de la Toussaint donnera lieu à la facturation d'un dixième du coût annuel de l'activité. Au-delà de cette période, il n'y aura pas de remboursement de l'activité sauf en cas de force majeure (raisons médicales, mutation, déménagement). Toute demande de remboursement des frais de scolarité devra faire l'objet d'une demande écrite accompagnée d'un justificatif, conformément au règlement intérieur des usagers de la Maison des Arts et des Enseignements.

↳ **Location d'instrument :**

- Cette disposition ne concerne pas les instruments à taille évolutive (violon, alto, violoncelle, contrebasse), tant que la taille entière n'est pas atteinte.
- L'instrument doit être rendu en bon état lors du dernier cours du mois de juin. Si une mauvaise utilisation est constatée lors de la restitution (en dehors de l'usure normale de l'instrument), la facture de réparation reste à la charge du loueur. Dans ce cas, un certificat de réparation de l'instrument est à fournir par le loueur à la rentrée de septembre.
- Le tarif de location d'instrument est un tarif annuel, et reste dû en totalité, quelle que soit la durée de l'emprunt.

2) Tarifs Concerts, Spectacles et Conférences

Les tarifs pour les galas de danse, concerts de professeurs, spectacles de théâtre où les élèves et/ou les professeurs et intervenants du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal interviennent sur scène et groupes amateurs, comme suit :

- Enfants de 3 à 15 ans révolus : 5 €
- Plus de 15 ans : 7 €

Les tarifs pour les conférences :

- à l'unité : 5 €
- Forfait 5 conférences : 20 €
- Forfait saison complète : 40€

Les tarifs pour les groupes professionnels :

	Enfants de 3 à 15 ans révolus	Plus de 15 ans
A	20,00 €	25,00 €
B	16,00 €	16,00 €
C	11,00 €	11,00 €

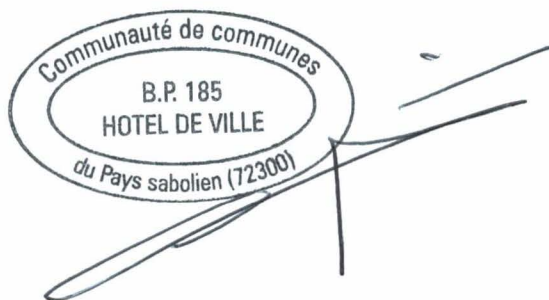
La secrétaire de séance,

Esther LEBOULEUX



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Daniel CHEVALIER



Communauté de communes
B.P. 185
HOTEL DE VILLE
du Pays sabolien (72300)

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien
Séance du 16 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à dix-huit heures cinq, suite à la convocation adressée le neuf décembre deux mille vingt-deux par le Président, les membres du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien se sont réunis, à la salle de la Marbrerie, Parking de la Marbrerie, route de Poillé à Asnières-sur-Vègre, sous la présidence de Monsieur Daniel CHEVALIER.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Daniel CHEVALIER, Nicolas LEUDIÈRE, Pierre PATERNE, Jean-François ZALESNY, Michel GENDRY, Pascal LELIÈVRE, Jean-Louis LEMÂÎTRE, Dominique LEROY, Antoine d'AMÉCOURT, Jean-Louis LEMARIÉ, Mme Brigitte TÊTU-ÉDIN, M. Joël ETIEMBRE, Mme Mélanie COSNIER, M. Serge DELOMMEAU, Mmes Laurence BATAILLE, Emma VÉRON, Christiane FUMALLE, M. Alain PASQUEREAU, Mmes Muriel PETITGAS, Esther LEBOULEUX, M. Olivier DUBOIS, Mme Geneviève POTIER, MM. Denis ROCHER, Nicolas RENOU, Mme Manuela GOURICHON, M. Alain PONTONNIER, Mmes Marie-Paule FRÉMONT, Anne-Marie FOUILLEUX, M. Philippe MERCIER, Mmes Flavie GUIMBERT, Myriam LAMBERT, M. Daniel REGNER.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Mme Martine CRNKOVIC, MM. Eric DAVID, Claude DAVY, Mmes Nicole FOUCAULT, Dominique HUET, Liliane FOGLIARES, MM. Christophe FREUSLON, Vincent HUET, Mme Marie-Claude TALINEAU, M. Benoît LEGAY, Mme Blandine LETARD, M. Jean-Pierre FERRAND.

MEMBRES SUPPLÉANTS PRÉSENTS AVEC DROIT DE VOTE :

M. Gino ROSSI.

MEMBRES SUPPLÉANTS EXCUSÉS :

Mme Annick BARTHELAIK, M. Serge BASNIER, Mmes Corinne KALKER, Nelly POUSSIN, MM. Roland PINEAU, Christophe GASNIER.

PROCURATIONS VALABLES :

Monsieur Eric DAVID donne procuration à Monsieur Pierre PATERNE
Monsieur Claude DAVY donne procuration à Madame Brigitte TÊTU-ÉDIN
Madame Liliane FOGLIARES donne procuration à Monsieur Pascal LELIÈVRE
Monsieur Christophe FREUSLON donne procuration à Monsieur Daniel CHEVALIER
Monsieur Vincent HUET donne procuration à Madame Emma VÉRON
Madame Marie-Claude TALINEAU donne procuration à Monsieur Alain PASQUEREAU
Monsieur Benoît LEGAY donne procuration à Monsieur Olivier DUBOIS
Madame Blandine LETARD donne procuration à Madame Esther LEBOULEUX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Esther LEBOULEUX est désignée secrétaire de séance.

AVENANT À LA CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION ENTRE L'ÉTAT
ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SABOLIEN
POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ETRANGERS PRIMO-ARRIVANTS

(Finances locales - Subventions)

Nombre de membres en exercice	44
Nombre de membres présents	33
Nombre de votants	41
Nombre de procurations	08
<u>Vote :</u>	
Abstention	-
Nombre de suffrages exprimés	41
Vote "pour"	41
Vote "contre"	-
Date d'affichage	22 décembre 2022

AVENANT À LA CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION ENTRE L'ÉTAT
ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SABOLIEN
POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ETRANGERS PRIMO-ARRIVANTS

(Finances locales - Subventions)

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la signature d'une convention attributive avec l'Etat le 7 septembre 2021 pour favoriser l'accompagnement des étrangers primo-arrivants.

Dans le cadre de cette convention, l'objectif est de favoriser l'intégration durable de migrants primo-accédants au travers d'un parcours de formation leur permettant d'obtenir le code de la route voire le permis de conduire. Le programme vise particulièrement les intérimaires, ayant un niveau A1 minimum.

La Communauté de communes du Pays sabolien a bénéficié du versement le 15 septembre 2021 d'une subvention de 15 000 € pour mettre en œuvre le parcours de formation avec deux opérateurs spécialisés. Des conventions seront établies avec d'une part Carbur'Pera qui bénéficiera de 9 374 € pour mener cette opération dont 3 788 € en fonds de participation pour le financement des frais relatifs au passage du code et du permis. D'autre part, une autre avec Inalta Formation qui sera dotée de son côté de 4 626 € pour le financement de ses prestations de formation.

Le parcours se décomposera d'un module de 30 heures d'apprentissage des mots de la route, 6 heures dédiées à l'accompagnement administratifs et enfin du soutien à l'apprentissage du code de la route en auto-école. Il se déroulera jusqu'au 30 juin 2023, date correspondant à la fin d'exécution de cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire – à l'unanimité – décide :

- d'approuver les termes de cet avenant et des conventions,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant et les deux conventions.

La secrétaire de séance,

Esther LEBOULEUX

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Daniel CHEVALIER

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien
Séance du 16 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à dix-huit heures cinq, suite à la convocation adressée le neuf décembre deux mille vingt-deux par le Président, les membres du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien se sont réunis, à la salle de la Marbrerie, Parking de la Marbrerie, route de Poillé à Asnières-sur-Vègre, sous la présidence de Monsieur Daniel CHEVALIER.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Daniel CHEVALIER, Nicolas LEUDIÈRE, Pierre PATERNE, Jean-François ZALESNY, Michel GENDRY, Pascal LELIÈVRE, Jean-Louis LEMAÎTRE, Dominique LEROY, Antoine d'AMÉCOURT, Jean-Louis LEMARIÉ, Mme Brigitte TÊTU-ÉDIN, M. Joël ETIEMBRE, Mme Mélanie COSNIER, M. Serge DELOMMEAU, Mmes Laurence BATAILLE, Emma VÉRON, Christiane FUMALLE, M. Alain PASQUEREAU, Mmes Muriel PETITGAS, Esther LÉBOULEUX, M. Olivier DUBOIS, Mme Geneviève POTIER, MM. Denis ROCHER, Nicolas RENOU, Mme Manuela GOURICHON, M. Alain PONTONNIER, Mmes Marie-Paule FRÉMONT, Anne-Marie FOUILLEUX, M. Philippe MERCIER, Mmes Flavie GUIMBERT, Myriam LAMBERT, M. Daniel REGNER.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Mme Martine CRNKOVIC, MM. Eric DAVID, Claude DAVY, Mmes Nicole FOUCAULT, Dominique HUET, Liliane FOGLIARES, MM. Christophe FREUSLON, Vincent HUET, Mme Marie-Claude TALINEAU, M. Benoît LEGAY, Mme Blandine LETARD, M. Jean-Pierre FERRAND.

MEMBRES SUPPLÉANTS PRÉSENTS AVEC DROIT DE VOTE :

M. Gino ROSSI.

MEMBRES SUPPLÉANTS EXCUSÉS :

Mme Annick BARTHELAIX, M. Serge BASNIER, Mmes Corinne KALKER, Nelly POUSSIN, MM. Roland PINEAU, Christophe GASNIER.

PROCURATIONS VALABLES :

Monsieur Eric DAVID donne procuration à Monsieur Pierre PATERNE
Monsieur Claude DAVY donne procuration à Madame Brigitte TÊTU-ÉDIN
Madame Liliane FOGLIARES donne procuration à Monsieur Pascal LELIÈVRE
Monsieur Christophe FREUSLON donne procuration à Monsieur Daniel CHEVALIER
Monsieur Vincent HUET donne procuration à Madame Emma VÉRON
Madame Marie-Claude TALINEAU donne procuration à Monsieur Alain PASQUEREAU
Monsieur Benoît LEGAY donne procuration à Monsieur Olivier DUBOIS
Madame Blandine LETARD donne procuration à Madame Esther LÉBOULEUX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Esther LÉBOULEUX est désignée secrétaire de séance.

**DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE SECTION SPORTIVE SCOLAIRE DE TRIATHLON
ET CONVENTION DE PARTENARIAT**

(Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des communes)

Nombre de membres en exercice	44
Nombre de membres présents	33
Nombre de votants	41
Nombre de procurations	08
<u>Vote :</u>	
Abstention	-
Nombre de suffrages exprimés	41
Vote "pour"	41
Vote "contre"	-
Date d'affichage	22 décembre 2022

DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE SECTION SPORTIVE SCOLAIRE DE TRIATHLON
ET CONVENTION DE PARTENARIAT

(Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des communes)

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que le collège Reverdy souhaite ouvrir une section sportive scolaire de Triathlon à compter de la rentrée de septembre 2023.

Il précise que le collège Reverdy doit adresser une demande d'ouverture de la section sportive scolaire auprès de l'Académie de Nantes, La Ligue de Triathlon des Pays de la Loire, le Comité Départemental de la Sarthe, l'association Sablé Triathlon, la Ville de Sablé-sur-Sarthe et la Communauté de communes du Pays sabolien.

Les termes de la convention régissant le fonctionnement de la section sportive scolaire s'étendent de 2023 à 2027 et fixent la participation de la Communauté de communes du Pays sabolien comme suit :

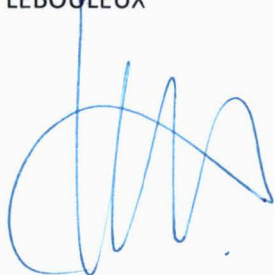
- Mise à disposition gratuite de lignes d'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire – à l'unanimité – autorise Monsieur le Président, ou son représentant :

- à signer la demande d'ouverture de la section sportive scolaire,
- à signer la convention de partenariat correspondante.

La secrétaire de séance,

Esther LEBOULEUX



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Daniel CHEVALIER



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien
Séance du 16 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à dix-huit heures cinq, suite à la convocation adressée le neuf décembre deux mille vingt-deux par le Président, les membres du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien se sont réunis, à la salle de la Marbrerie, Parking de la Marbrerie, route de Poillé à Asnières-sur-Vègre, sous la présidence de Monsieur Daniel CHEVALIER.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Daniel CHEVALIER, Nicolas LEUDIÈRE, Pierre PATERNE, Jean-François ZALESNY, Michel GENDRY, Pascal LELIÈVRE, Jean-Louis LEMAÎTRE, Dominique LEROY, Antoine d'AMÉCOURT, Jean-Louis LEMARIÉ, Mme Brigitte TÊTU-ÉDIN, M. Joël ETIEMBRE, Mme Mélanie COSNIER, M. Serge DELOMMEAU, Mmes Laurence BATAILLE, Emma VÉRON, Christiane FUMALLE, M. Alain PASQUEREAU, Mmes Muriel PETITGAS, Esther LEBOULEUX, M. Olivier DUBOIS, Mme Geneviève POTIER, MM. Denis ROCHER, Nicolas RENO, Mme Manuela GOURICHON, M. Alain PONTONNIER, Mmes Marie-Paule FRÉMONT, Anne-Marie FOUILLEUX, M. Philippe MERCIER, Mmes Flavie GUIMBERT, Myriam LAMBERT, M. Daniel REGNER.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Mme Martine CRNKOVIC, MM. Eric DAVID, Claude DAVY, Mmes Nicole FOUCAULT, Dominique HUET, Liliane FOGLIARES, MM. Christophe FREUSLON, Vincent HUET, Mme Marie-Claude TALINEAU, M. Benoît LEGAY, Mme Blandine LETARD, M. Jean-Pierre FERRAND.

MEMBRES SUPPLÉANTS PRÉSENTS AVEC DROIT DE VOTE :

M. Gino ROSSI.

MEMBRES SUPPLÉANTS EXCUSÉS :

Mme Annick BARTHELAIX, M. Serge BASNIER, Mmes Corinne KALKER, Nelly POUSSIN, MM. Roland PINEAU, Christophe GASNIER.

PROCURATIONS VALABLES :

Monsieur Eric DAVID donne procuration à Monsieur Pierre PATERNE
Monsieur Claude DAVY donne procuration à Madame Brigitte TÊTU-ÉDIN
Madame Liliane FOGLIARES donne procuration à Monsieur Pascal LELIÈVRE
Monsieur Christophe FREUSLON donne procuration à Monsieur Daniel CHEVALIER
Monsieur Vincent HUET donne procuration à Madame Emma VÉRON
Madame Marie-Claude TALINEAU donne procuration à Monsieur Alain PASQUEREAU
Monsieur Benoît LEGAY donne procuration à Monsieur Olivier DUBOIS
Madame Blandine LETARD donne procuration à Madame Esther LEBOULEUX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Esther LEBOULEUX est désignée secrétaire de séance.

OPÉRATION « CHÈQUES COLLÈGES 72 » - CONVENTION D'AFFILIATION 2022/2026

(Domaines de compétences par thèmes – Culture)

Nombre de membres en exercice	44
Nombre de membres présents	33
Nombre de votants	41
Nombre de procurations	08
Vote :	
Abstention	-
Nombre de suffrages exprimés	41
Vote "pour"	41
Vote "contre"	-
Date d'affichage	22 décembre 2022

OPÉRATION « CHÈQUES COLLÈGES 72 » - CONVENTION D’AFFILIATION 2022/2026

(Domaines de compétences par thèmes – Culture)

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que le Département de la Sarthe renouvelle son opération destinée à offrir des réductions sur les prestations sportives, culturelles et de loisirs aux collégiens des classes de 3^{ème} des établissements publics et privés du Département de la Sarthe.

Le chéquier « chèque collège 72 » d’une valeur de 50 € est remis aux élèves. D’une valeur unitaire de 6 € (7 chèques) et de 4 € (2 chèques), les chèques sont déductibles du prix des achats dans les commerces affiliés ou prestations de service des clubs sportifs et structures culturelles ou de loisirs signataires de la présente convention. Un seul titre est accepté par achat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire – à l’unanimité – autorise Monsieur le Président, ou son représentant :

- à approuver les termes de la convention d’affiliation Opération « Chèques Collèges 72 » 2022/2026,
- à signer ladite convention avec le prestataire Docapost titulaire du marché avec le Département de la Sarthe pour la production des chèquiers « Chèques Collèges 72 ».

La secrétaire de séance,

Esther LEBouleux

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Daniel CHEVALIER

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien
Séance du 16 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à dix-huit heures cinq, suite à la convocation adressée le neuf décembre deux mille vingt-deux par le Président, les membres du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien se sont réunis, à la salle de la Marbrerie, Parking de la Marbrerie, route de Poillé à Asnières-sur-Vègre, sous la présidence de Monsieur Daniel CHEVALIER.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Daniel CHEVALIER, Nicolas LEUDIÈRE, Pierre PATERNE, Jean-François ZALESNY, Michel GENDRY, Pascal LELIÈVRE, Jean-Louis LEMÂÎTRE, Dominique LEROY, Antoine d'AMÉCOURT, Jean-Louis LEMARIÉ, Mme Brigitte TÊTU-ÉDIN, M. Joël ETIEMBRE, Mme Mélanie COSNIER, M. Serge DELOMMEAU, Mmes Laurence BATAILLE, Emma VÉRON, Christiane FUMALLE, M. Alain PASQUEREAU, Mmes Muriel PETITGAS, Esther LÉBOULEUX, M. Olivier DUBOIS, Mme Geneviève POTIER, MM. Denis ROCHER, Nicolas RENOUE, Mme Manuela GOURICHON, M. Alain PONTONNIER, Mmes Marie-Paule FRÉMONT, Anne-Marie FOUILLEUX, M. Philippe MERCIER, Mmes Flavie GUIMBERT, Myriam LAMBERT, M. Daniel REGNER.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Mme Martine CRNKOVIC, MM. Eric DAVID, Claude DAVY, Mmes Nicole FOUCAULT, Dominique HUET, Liliane FOGLIARES, MM. Christophe FREUSLON, Vincent HUET, Mme Marie-Claude TALINEAU, M. Benoît LEGAY, Mme Blandine LETARD, M. Jean-Pierre FERRAND.

MEMBRES SUPPLÉANTS PRÉSENTS AVEC DROIT DE VOTE :

M. Gino ROSSI.

MEMBRES SUPPLÉANTS EXCUSÉS :

Mme Annick BARTHELAI, M. Serge BASNIER, Mmes Corinne KALKER, Nelly POUSSIN, MM. Roland PINEAU, Christophe GASNIER.

PROCURATIONS VALABLES :

Monsieur Eric DAVID donne procuration à Monsieur Pierre PATERNE
Monsieur Claude DAVY donne procuration à Madame Brigitte TÊTU-ÉDIN
Madame Liliane FOGLIARES donne procuration à Monsieur Pascal LELIÈVRE
Monsieur Christophe FREUSLON donne procuration à Monsieur Daniel CHEVALIER
Monsieur Vincent HUET donne procuration à Madame Emma VÉRON
Madame Marie-Claude TALINEAU donne procuration à Monsieur Alain PASQUEREAU
Monsieur Benoît LEGAY donne procuration à Monsieur Olivier DUBOIS
Madame Blandine LETARD donne procuration à Madame Esther LÉBOULEUX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Esther LÉBOULEUX est désignée secrétaire de séance.

**ACCUEIL DE LOISIRS SANS OU AVEC HÉBERGEMENT –
STAGES ET SORTIES LOISIRS CULTURELS – TARIFS**

(Finances locales - Divers)

Nombre de membres en exercice	44
Nombre de membres présents	33
Nombre de votants	41
Nombre de procurations	08
<u>Vote :</u>	
Abstention	-
Nombre de suffrages exprimés	41
Vote "pour"	41
Vote "contre"	-
Date d'affichage	22 décembre 2022

ACCUEIL DE LOISIRS SANS OU AVEC HÉBERGEMENT –
STAGES ET SORTIES LOISIRS CULTURELS – TARIFS
 [Abroge la délibération CdC-044-2022 du 4 février 2022]

(Finances locales - Divers)

Sur proposition de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire – à l'unanimité – décide de fixer, les tarifs des Accueils de Loisirs Sans Hébergement à compter du **1^{ER} JANVIER 2023**.

- Modification du tarif « repas » (harmonisation avec le tarif repas Ville de Sablé ALSH périscolaire)
- Augmentation des tarifs ALSH – STAGES – SEJOURS
- Nouveau tarif pour les sorties à la journée ALSH

ACTUELLE « TARIFICATION MODULÉE »

	Remise	Moyenne éco
TARIF 1	0 %	$x > 900$
TARIF 2	10 %	$750 < x < 900$
TARIF 3	15 %	$601 < x < 750$
TARIF 4	30 %	$501 < x < 600$
TARIF 5	50 %	$350 < x < 500$
TARIF 6	70 %	$x < 350$

Application des modulations uniquement pour les usagers "Communautés de communes" et "Hors Communautés de communes" allocataires.

Application des modulations sur l'ensemble des accueils de loisirs sauf les stages et sorties loisirs culturels.

DISPOSITIF QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE, exemple : « colos apprenantes ou quartiers d'été » :
 Tarifs applicables pour le tarif 6 (tarification modulée)

REDUCTION FAMILLE SUR L'ENSEMBLE DES ACTIVITES SUR TARIF MODULÉ

TARIF Fam 1	10 %	2 enfants inscrits
TARIF Fam 2	20 %	3 enfants inscrits

Application des réductions familles pour tous, usagers "Communautés de communes" et "Hors Communautés de communes", allocataires et non allocataires.

En cas de non transmission des ressources contributives de la famille, le TARIF 1 est automatiquement appliqué.

PÉNALITÉS DE RETARD

Pour tout retard des responsables légaux lors de la récupération de l'enfant après la fermeture du service, une majoration de 5,50 € par ½ heure est facturée en sus du tarif journalier.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

En cas de difficulté de paiement, le règlement pourra s'effectuer en deux ou trois paiements maximum selon le calendrier suivant :

- 1^{er} versement à l'inscription
- 2^{ème} versement le mois suivant
- 3^{ème} versement le mois suivant

L'intégralité du règlement devra être effectuée avant la fin des activités.

L'utilisateur se verra remettre un reçu de règlement lors de l'inscription, puis une facture le mois suivant précisant le montant restant à régler.

MODALITES DE REMBOURSEMENT

Toute inscription est définitive sauf :

- désistement pendant la période des inscriptions : remboursement 100 %.
- désistement hors période des inscriptions avant le J-7 : remboursement repas, et facturation à 50%.
- désistement hors période des inscriptions après le J-7 : non remboursement.
- maladie ou évènement exceptionnel (décès...) jour J : remboursement à partir du 3^{ème} jour d'absence (délai de carence de 2 jours) sous réserve de présentation d'un certificat médical ou un justificatif à donner maximum 5 jours ouvrables après l'absence.
- annulation sans prévenir ou sans justificatif : facturation 100 %.

Si annulation pour cause crise sanitaire

Si l'un des parents est en chômage partiel ou télétravail, la famille doit fournir un justificatif jusqu'à 5 jours ouvrables après l'activité.

- désistement hors période des inscriptions avant le J-7 : remboursement total
- désistement hors période des inscriptions après le J-7 : non remboursement des deux premiers repas et remboursement de la journée ou la demi-journée et remboursement total des jours suivants, avec justificatif.

TARIFS**A – GARDERIES PÉRICENTRES :**

Tarif identique pour les usagers "Communautés de communes" et les usagers "Hors Communautés de communes" (Allocataire ou non).

	% TARIF	TARIF/½ heure	1heure	1,5 heure	2 heures
Tarif 1	100 %	0,60 €	1,20 €	1,80 €	2,40 €

Les enfants peuvent être accueillis gratuitement ¼ d'heure avant et après les horaires du Centre de loisirs (matin, midi et soir).

B – TRANSPORT :

Tarif identique pour les usagers "Communautés de communes" et les usagers "Hors Communautés de communes" (Allocataire ou non).

	% TARIF	TARIF TRAJET AR/JOUR
Tarif 1	100 %	1,20 €

C – ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH)

L'inscription au service « ALSH vacances scolaires » s'effectue pour la journée ou au forfait et le paiement est demandé lors de l'inscription.

Tarif 1 demi-journée (100 %).

	CDC		HORS CDC	
	ALLOCATAIRE	NON ALLOCATAIRE	ALLOCATAIRE	NON ALLOCATAIRE
Forfait animation	4,40 €	6,72 €	17,60 €	19,92 €
Repas midi	3,50 €	3,50 €	4,61 €	4,61 €
1 heure midi animation PAI*	1,20 €	1,20 €	1,20 €	1,20 €
Forfait sans repas	4,40 €	6,72 €	17,60 €	19,92 €
Forfait avec PAI*	5,60 €	7,92 €	18,80 €	21,02 €
Forfait avec repas	7,90 €	10,22 €	22,21 €	24,53 €

* PAI : Protocole d'Accueil Individualisé

Tarif 1 Journée 100%	CDC		HORS CDC	
	ALLOCATAIRE	NON ALLOCATAIRE	ALLOCATAIRE	NON ALLOCATAIRE
Forfait animation	8,80 €	13,44 €	35,20 €	39,84 €
Repas midi	3,50 €	3,50 €	4,61 €	4,61 €
1 heure midi animation PAI*	1,20 €	1,20 €	1,20 €	1,20 €
Forfait sans repas	8,80 €	13,44 €	35,20 €	39,84 €
Forfait avec PAI*	10,00 €	14,64 €	36,40 €	41,04 €
Forfait avec repas	12,30 €	16,94 €	39,81 €	44,45 €

* PAI : Protocole d'Accueil Individualisé

D - NOUVEAU TARIF SUPPLÉMENTAIRE SORTIE À LA JOURNÉE AVEC TRANSPORT**Tarif sans Quotient familial**

	CDC Allocataires	CDC Non Allocataires	Hors CDC	Hors CDC Non Allocataires
Sortie à la journée < 50 km (A/R)	4,00 €	4,00 €	6,00 €	6,00 €
Sortie à la journée < 200 km (A/R)	8,00 €	8,00 €	10,00 €	10,00 €
Sortie à la journée < 500 km (A/R)	10,00 €	10,00 €	12,00 €	12,00 €

E – ALSH : MINI-CAMP

Tarif 1 100%	CDC		HORS CDC	
	ALLOCATAIRE	NON ALLOCATAIRE	ALLOCATAIRE	NON ALLOCATAIRE
Forfait animation	2,20 €	3,36 €	8,80 €	9,96 €
Repas soir	3,50 €	3,50 €	4,61 €	4,61 €
Forfait soirée	5,70 €	6,86 €	13,41 €	14,57 €

F – ACCUEIL DE LOISIRS AVEC HÉBERGEMENT**Base tarifaire :**

	CDC Allocataires	CDC Non Allocataires	Hors CDC	Hors CDC Non Allocataires
1 journée avec repas	17,00 €	22,00 €	25,00 €	33,00 €
1 nuitée avec repas + animation	5,70 €	6,86 €	13,41 €	14,57 €
1 journée Transport – de 500 km	46,00 €	60,00 €	70,00 €	91,00 €
1 journée Transport + de 500 km	59,00 €	77,00 €	89,00 €	115,00 €
Petit déjeuner/gouter	3,50 €	3,50 €	4,61 €	4,61 €

Forfaits :

	Tarif 1 : 100%	CDC		HORS CDC	
		allocataire	non allocataire	allocataire	non allocataire
Avec Transport	Forfait 7 jours avec 6 nuits	236,00 €	296,00 €	378,00 €	467,00 €
Sans Transport	Forfait 5 jours avec 4 nuits	108,00 €	137,00 €	179,00 €	223,00 €
	Forfait 4 jours avec 3 nuits	85,00 €	109,00 €	140,00 €	176,00 €
	Forfait 3 jours avec 2 nuits	62,00 €	80,00 €	102,00 €	128,00 €

- ALSH à thématiques

Tarif 1 100%	CDC		HORS CDC	
	allocataire	non allocataire	allocataire	non allocataire
Forfait 2 jours avec repas	34,00 €	44,00 €	50,00 €	66,00 €
Forfait 3 jours avec repas	51,00 €	66,00 €	75,00 €	99,00 €
Forfait 4 jours avec repas	68,00 €	88,00 €	100,00 €	132,00 €
Forfait 5 jours avec repas	85,00 €	110,00 €	125,00 €	165,00 €
Forfait 2 jours avec PAI	29,00 €	39,00 €	43,00 €	59,00 €
Forfait 3 jours avec PAI	44,00 €	59,00 €	65,00 €	89,00 €
Forfait 4 jours avec PAI	58,00 €	79,00 €	86,00 €	118,00 €
Forfait 5 jours avec PAI	73,00 €	98,00 €	108,00 €	148,00 €
Forfait 2 demi-journées matin ou après-midi sans repas	14,00 €	18,00 €	24,00 €	30,00 €
Forfait 3 demi-journées matin ou après-midi sans repas	21,00 €	27,00 €	36,00 €	45,00 €
Forfait 4 demi-journées matin ou après-midi sans repas	28,00 €	36,00 €	48,00 €	60,00 €
Forfait 5 demi-journées matin ou après-midi sans repas	35,00 €	45,00 €	60,00 €	75,00 €

* PAI : Protocole d'Accueil Individualisé

H- Stages ou sorties Loisirs Culturels

Stages / sorties	CDC		HORS CDC	
	moins de 26 ans	plus de 26 ans	moins de 26 ans	plus de 26 ans
1,5h maximum sans repas ni transport	5,00 €	7,00 €	8,00 €	11,00 €
maximum 3h ou 1/2 journée sans repas ni transport	7,00 €	9,00 €	12,00 €	15,00 €
* 1/2 journée sans repas avec transport < 50 km (A/R) * max 7h de stage en continu ou discontinu	13,00 €	17,00 €	19,00 €	24,00 €
De 8 à 10h en continu ou discontinu et par tranche de 10h en discontinu supplémentaire	17,00 €	22,00 €	25,00 €	33,00 €
* journée sans repas avec transport < 500km (A/R)	46,00 €	60,00 €	70,00 €	91,00 €
Repas	3,50 €	3,50 €	4,61 €	4,61 €

La secrétaire de séance,

Esther LEBOULEUX

Accusé de réception en préfecture
072-247200090;20221216-CdC-277-2022-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Daniel CHEVALIER



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien
Séance du 16 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à dix-huit heures cinq, suite à la convocation adressée le neuf décembre deux mille vingt-deux par le Président, les membres du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien se sont réunis, à la salle de la Marbrerie, Parking de la Marbrerie, route de Poillé à Asnières-sur-Vègre, sous la présidence de Monsieur Daniel CHEVALIER.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Daniel CHEVALIER, Nicolas LEUDIÈRE, Pierre PATERNE, Jean-François ZALESNY, Michel GENDRY, Pascal LELIÈVRE, Jean-Louis LEMAÎTRE, Dominique LEROY, Antoine d'AMÉCOURT, Jean-Louis LEMARIÉ, Mme Brigitte TÊTU-ÉDIN, M. Joël ETIEMBRE, Mme Mélanie COSNIER, M. Serge DELOMMEAU, Mmes Laurence BATAILLE, Emma VÉRON, Christiane FUMALLE, M. Alain PASQUEREAU, Mmes Muriel PETITGAS, Esther LEBOULEUX, M. Olivier DUBOIS, Mme Geneviève POTIER, MM. Denis ROCHER, Nicolas RENO, Mme Manuela GOURICHON, M. Alain PONTONNIER, Mmes Marie-Paule FRÉMONT, Anne-Marie FOUILLEUX, M. Philippe MERCIER, Mmes Flavie GUIMBERT, Myriam LAMBERT, M. Daniel REGNER.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Mme Martine CRNKOVIC, MM. Eric DAVID, Claude DAVY, Mmes Nicole FOUCAULT, Dominique HUET, Liliane FOGLIARES, MM. Christophe FREUSLON, Vincent HUET, Mme Marie-Claude TALINEAU, M. Benoît LEGAY, Mme Blandine LETARD, M. Jean-Pierre FERRAND.

MEMBRES SUPPLÉANTS PRÉSENTS AVEC DROIT DE VOTE :

M. Gino ROSSI.

MEMBRES SUPPLÉANTS EXCUSÉS :

Mme Annick BARTHELAIX, M. Serge BASNIER, Mmes Corinne KALKER, Nelly POUSSIN, MM. Roland PINEAU, Christophe GASNIER.

PROCURATIONS VALABLES :

Monsieur Eric DAVID donne procuration à Monsieur Pierre PATERNE
Monsieur Claude DAVY donne procuration à Madame Brigitte TÊTU-ÉDIN
Madame Liliane FOGLIARES donne procuration à Monsieur Pascal LELIÈVRE
Monsieur Christophe FREUSLON donne procuration à Monsieur Daniel CHEVALIER
Monsieur Vincent HUET donne procuration à Madame Emma VÉRON
Madame Marie-Claude TALINEAU donne procuration à Monsieur Alain PASQUEREAU
Monsieur Benoît LEGAY donne procuration à Monsieur Olivier DUBOIS
Madame Blandine LETARD donne procuration à Madame Esther LEBOULEUX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Esther LEBOULEUX est désignée secrétaire de séance.

REMBOURSEMENT DES STAGES DE FORMATION BAFA ET BAFD
AUX ANIMATEURS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

(Finances locales - Divers)

Nombre de membres en exercice	44
Nombre de membres présents	33
Nombre de votants	41
Nombre de procurations	08
Vote :	
Abstention	-
Nombre de suffrages exprimés	41
Vote "pour"	41
Vote "contre"	-
Date d'affichage	22 décembre 2022

REMBOURSEMENT DES STAGES DE FORMATION BAFA ET BAFD
AUX ANIMATEURS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

(Finances locales - Divers)

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'accompagner financièrement, les formations du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD).

Le BAFA et le BAFD pourront être remboursés à raison de 1/3 du coût des sessions de formation générale et de formation de perfectionnement, au prorata, de 19 jours minimum, consécutifs ou non, de travail effectif (une journée étant égale ou supérieure à 8h) dans les structures d'Accueils Collectifs de Mineurs organisées par la Communauté de communes du Pays sabolien, dans la limite de 18 mois à la suite de l'obtention de chaque session.

Une attestation de paiement de la formation sera demandée au candidat afin de pouvoir procéder au règlement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire – à l'unanimité – autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder au versement des sommes dues dans ce cadre.

La secrétaire de séance,

Esther LEBOULEUX



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Daniel CHEVALIER



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien
Séance du 16 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à dix-huit heures cinq, suite à la convocation adressée le neuf décembre deux mille vingt-deux par le Président, les membres du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien se sont réunis, à la salle de la Marbrerie, Parking de la Marbrerie, route de Poillé à Asnières-sur-Vègre, sous la présidence de Monsieur Daniel CHEVALIER.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Daniel CHEVALIER, Nicolas LEUDIÈRE, Pierre PATERNE, Jean-François ZALESNY, Michel GENDRY, Pascal LELIÈVRE, Jean-Louis LEMÂÎTRE, Dominique LEROY, Antoine d'AMÉCOURT, Jean-Louis LEMARIÉ, Mme Brigitte TÊTU-ÉDIN, M. Joël ETIEMBRE, Mme Mélanie COSNIER, M. Serge DELOMMEAU, Mmes Laurence BATAILLE, Emma VÉRON, Christiane FUMALLE, M. Alain PASQUEREAU, Mmes Muriel PETITGAS, Esther LÉBOULEUX, M. Olivier DUBOIS, Mme Geneviève POTIER, MM. Denis ROCHER, Nicolas RENOU, Mme Manuela GOURICHON, M. Alain PONTONNIER, Mmes Marie-Paule FRÉMONT, Anne-Marie FOUILLEUX, M. Philippe MERCIER, Mmes Flavie GUIMBERT, Myriam LAMBERT, M. Daniel REGNER.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Mme Martine CRNKOVIC, MM. Eric DAVID, Claude DAVY, Mmes Nicole FOUCAULT, Dominique HUET, Liliane FOGLIARES, MM. Christophe FREUSLON, Vincent HUET, Mme Marie-Claude TALINEAU, M. Benoît LEGAY, Mme Blandine LETARD, M. Jean-Pierre FERRAND.

MEMBRES SUPPLÉANTS PRÉSENTS AVEC DROIT DE VOTE :

M. Gino ROSSI.

MEMBRES SUPPLÉANTS EXCUSÉS :

Mme Annick BARTHELAIK, M. Serge BASNIER, Mmes Corinne KALKER, Nelly POUSSIN, MM. Roland PINEAU, Christophe GASNIER.

PROCURATIONS VALABLES :

Monsieur Eric DAVID donne procuration à Monsieur Pierre PATERNE
Monsieur Claude DAVY donne procuration à Madame Brigitte TÊTU-ÉDIN
Madame Liliane FOGLIARES donne procuration à Monsieur Pascal LELIÈVRE
Monsieur Christophe FREUSLON donne procuration à Monsieur Daniel CHEVALIER
Monsieur Vincent HUET donne procuration à Madame Emma VÉRON
Madame Marie-Claude TALINEAU donne procuration à Monsieur Alain PASQUEREAU
Monsieur Benoît LEGAY donne procuration à Monsieur Olivier DUBOIS
Madame Blandine LETARD donne procuration à Madame Esther LÉBOULEUX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Esther LÉBOULEUX est désignée secrétaire de séance.

**FOURRIÈRE POUR CHIENS ET CHATS –
CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX**

(Finances locales - Divers)

Nombre de membres en exercice	44
Nombre de membres présents	33
Nombre de votants	41
Nombre de procurations	08
<u>Vote :</u>	
Abstention	-
Nombre de suffrages exprimés	41
Vote "pour"	41
Vote "contre"	-
Date d'affichage	22 décembre 2022

FOURRIÈRE POUR CHIENS ET CHATS –
CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX

(Finances locales - Divers)

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes a décidé que la mise en fourrière des animaux errants serait de compétence communautaire.

Depuis l'année 2005, le partenaire de la Communauté de communes est la Société Protectrice des Animaux de la Mayenne.

La contribution financière est fixée à 0,40 centimes d'euros par habitant et par an. Le nombre d'habitants sur le territoire communautaire est de 29 421.

La contribution financière pour l'année 2023 est de 11 768,40 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire - à l'unanimité - décide :

- d'approuver les termes de la convention ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention.

La secrétaire de séance,

Esther LEBouleux

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Daniel CHEVALIER